

Le territoire du Cœur de Flandre, et plus largement celui des Flandres, a connu au fil de son histoire, au gré des guerres, des occupations ou des décisions centrales, de nombreuses fluctuations de ses découpages politiques et administratifs. Malgré cela, peu importe, les habitants vivaient et développaient leur pays indépendamment des périmètres ou des frontières.

C'est cet état d'esprit que propose de prolonger, aujourd'hui, le Pays Cœur de Flandre, en mettant en avant non pas des frontières ou des limites mais bien un projet de développement durable partagé par tous. Avant de constituer un territoire ou même une structure, le Pays Cœur de Flandre est avant tout le lieu de la concertation, de la réflexion, de l'union de nos forces, de la co-construction de projets, de l'animation des acteurs du territoire, de la coordination, de la mise en réseau pour la réalisation d'un projet global et durable de notre développement. Le Pays n'est pas une nouvelle circonscription administrative, ni une nouvelle collectivité locale. Il n'a pas non plus de fiscalité propre.

Ainsi selon les dispositions législatives, lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent ont vocation à se regrouper en pays. Le pays exprime la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres. Il constitue le cadre de l'élaboration d'un projet commun de développement durable destiné à développer les atouts du territoire et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural.
Ce projet prend la forme d'une charte de développement du pays.

L'avenir du Pays se décline dans la charte de développement affichant clairement les ambitions des hommes et des femmes qui ont choisi d'y vivre ou d'y travailler. La charte de Pays définit le projet commun, à horizon de 10 ans, de développement et d'aménagement du territoire. Elle détermine la stratégie de développement au travers d'orientations prioritaires mises en œuvre par des mesures.

La charte est adoptée pour une durée minimale de 10 ans et fera l'objet d'évaluations régulières afin de l'actualiser en fonction des évolutions socio-économiques. Les signataires de la charte s'engagent, chacun dans leur domaine de compétences, à en faire respecter son contenu. La charte sert de référence pour l'établissement de conventions, d'applications particulières pour l'exécution ou l'engagement des futurs projets ou actions prévues.

Le présent document a été pensé, débattu, écrit, corrigé tout au long d'une longue concertation associant des élus, des habitants, des associations, des institutions, motivés pour porter aujourd'hui ce projet de développement durable. Il constitue un exemple de mise en œuvre du concept de démocratie participative qui cherche à garantir un meilleur fonctionnement à venir de nos territoires. Cet exemple qui a porté ses fruits, nous encourage à développer ce type de pratique au quotidien dans nos communes et communautés de communes.

Enfin, la charte de Pays n'est pas une fin en soi. Si c'est elle qui fixe l'horizon que nous devons atteindre dans 10 ans, elle n'est pas suffisante pour engager des actions concrètes sur le territoire. Pour répondre aux questions du « qui fait quoi ? », « concrètement on commence pas quoi ? », « qui s'engage financièrement ? », la charte doit être accompagnée d'un **Contrat de Pays** qui engage les collectivités du Pays, les acteurs locaux et les institutions sur des objectifs précis et des actions concrètes, pour une durée de trois ans renouvelable.

Le Pays n'a pas vocation première à être maître d'ouvrage des actions proposées dans la charte et le contrat de Pays, ni de se substituer aux communes et communautés de communes, ni à imposer des transferts de compétences. Il n'est pas là pour faire mais pour aider à faire.

La qualité des contrats de Pays qui seront signés entre le pays, l'Etat, la Région, les Départements, **constitue l'enjeu majeur des mois et années à venir pour garantir la réussite du projet.** Pour cela, les élus porteurs du Pays comptent sur l'implication active de l'ensemble des élus et du Conseil de Développement mais aussi sur celle des citoyens qui contribuent fortement au développement du Pays Cœur de Flandre.

SOMMAIRE

Préambule	page 1
Sommaire	page 3
Première partie : Principes de mise en œuvre du projet de Pays	page 4
Deuxième partie : Territoire et enjeux	page 7
Présentation du territoire	page 8
Conclusions du diagnostic prospectif	page 10
Grands enjeux	page 18
Troisième partie : Un projet pour le Pays	page 20
Sommaire	page 21
Orientation 1 : renforcer l'image, la cohérence et les partenariats à l'échelle du Pays	page 22
Orientation 2 : renforcer l'efficacité économique du territoire en tenant compte de nos ressources naturelles	page 28
Orientation 3 : Agir pour un aménagement durable de l'espace et une cohésion sociale renforcée	page 38
Orientation 4 : Améliorer, valoriser et faire connaître la qualité des patrimoines comme vecteur de Développement	page 48
Annexes	page 57
Cartographie :	
Carte du Pays Cœur de Flandre communes de plus de 2000 habitants	page 9
Carte « renforcer l'image, la cohérence et les partenariats à l'échelle du Pays »	page 27
Carte « les enjeux stratégiques touristiques »	page 36
Carte « les enjeux stratégiques de développement économique »	page 37
Carte « flux de déplacements et enjeux stratégiques »	page 47
Carte « les enjeux stratégiques pour le patrimoine naturel »	page 55
Carte « les enjeux stratégiques pour la ressource en eau »	page 56

PREMIERE PARTIE : Principes de mise en œuvre du projet de Pays

1- Inscrire la notion de développement durable au cœur de nos actions

Le développement économique ne peut plus se concevoir aujourd'hui et pour l'avenir s'il ne prend pas en compte le progrès social et la lutte contre les inégalités d'une part, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles d'autre part. Malgré sa complexité de mise en œuvre, le développement durable ne doit pas être un vain concept. Il est au cœur de la démarche de Pays qui guide notre ambition pour le territoire du Cœur de Flandre. Il doit être aussi au cœur de nos réalisations.

Les signataires de la charte de Pays s'engagent à inscrire le développement durable au cœur des actions menées dans le Pays Cœur de Flandre.

 **Développement durable :**
un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

2- Rechercher les bonnes échelles géographiques pour chaque projet

Le Pays Cœur de Flandre est un bassin d'emploi qui présente plusieurs bassins de vie qui connaissent des enjeux différents. Ces bassins de vie s'organisent autour des pôles urbains qui composent le Pays.

La notion de pays ne signifie pas « uniformité ». Elle ne signifie pas non plus « balkanisation ». Ainsi, nous devons collectivement bâtir l'intérêt général du pays, tout en prenant en compte les enjeux de développement propres aux bassins de vie du pays.

3- S'appuyer sur la démocratie participative

Au travers du Pays et de son Conseil de développement, le territoire s'engage dans la mise en œuvre concrète de la démocratie participative. Elle doit permettre le développement de pratiques qui favorisent la participation des citoyens en amont des décisions, une meilleure circulation de l'information qui favorisent la transparence de ces dernières, un développement de la citoyenneté auprès des habitants et des jeunes en particulier, pour une meilleure adhésion aux projets de notre pays, etc... Le Pays s'engage à diffuser des documents permettant une lecture aisée par l'ensemble de la population.

La charte de Pays affirme le principe de dynamisation des réseaux pour mieux faire vivre la démocratie participative et susciter l'émergence de projets.

4- Inscrire le projet de Pays dans la durée

C'est l'enjeu des mois et années à venir que de poursuivre la réflexion pour identifier ensemble les actions les plus pertinentes pour mettre en œuvre la stratégie de développement durable du Pays. Ce travail doit à la fois être pérenne et contribuer à la reconnaissance mutuelle des acteurs du territoire dans leur capacité de réflexion, de participation, de prospective et d'opérationnalité.

5- Concevoir le développement durable du Pays en cohérence avec les territoires voisins

Les caractéristiques propres du Pays Cœur de Flandre nécessitent des partenariats avec les territoires voisins : Artois-Lys, Audomarois, CDR Pays des moulins, Lille Métropole Communauté Urbaine, Province de Flandre-Occidentale. La charte de Pays ne suffira pas en tant que telle, elle devra comporter des ajouts sous forme de conventions afin de permettre de travailler à la bonne échelle pour certaines thématiques.

6- S'appuyer sur le principe de subsidiarité

Les actions menées dans le cadre du Pays doivent être réparties entre les partenaires, de façon négociée, au plus près des compétences (effectives ou légales) de chacun. Les fonctions de chacun doivent être claires, lisibles et connues. Le Pays constitue le lieu de régulation au cas où des ajustements seraient nécessaires.

DEUXIEME PARTIE : Présentation du territoire conclusions du diagnostic et grands enjeux

1- PRESENTATION DU PAYS CŒUR DE FLANDRE

Le Pays Cœur de Flandre regroupe une population de plus de 116 178 habitants en 1999, population qui n'a cessé de se densifier depuis plusieurs années. Parallèlement, le territoire s'est organisé en intercommunalités qui couvrent la grande majorité de la population du Pays :

Structures	Description
Communauté rurale des monts de Flandre	Président : Mme Descamps Date de création : 1993 Siège : Boeschepe Population : 11795 Nb de communes : 10 TPU : oui Compétences : aménagement de l'espace, développement économique, protection et mise en valeur environnement, développement touristique, suivi social des bénéficiaire du RMI, actions ponctuelles en faveur de la jeunesse
Communauté de communes des Monts de Flandre plaine de la Lys	Président : Mr Gilloen Date de création : 1992 Siège : Bailleul Population : 28660 Nb de communes : 6 TPU : oui Compétences : aménagement de l'espace, développement économique, protection mise en valeur environnement, actions en faveur de l'action sociale, aménagement et entretien de voirie, politique de logement, service aux personnes
Communauté de communes Flandre-Lys	Président : Mr Bouquet Date de création : 1992 Siège : Estaires Population : 32326 Nb de communes : 7 TPU : non Compétences : aménagement de l'espace, développement économique, protection mise en valeur environnement, politique du logement
Communauté de communes de l'Houtland	Président : Mr Laczny Date de création : 2000 Siège : Staple Population : 7036 Nb de communes : 7 TPU : oui Compétences : aménagement de l'espace, développement économique, protection mise en valeur environnement, voirie, tourisme, ordures ménagères
Communauté de communes des Géants	Président : Mr Bataille Date de création : 2001 Siège : Steenvoorde Population : 9100 Nb de communes : 7 TPU : non Compétences : SCOT, pays, aménagement, environnement, voirie, culture, jeunesse, mission locale

Etat en juin 2003

Trois communes restent isolées, elle représentent 24018 habitants soit 18 % des habitants du Pays Cœur de Flandre. La commune de Saily-sur-la-Lys est en cours d'intégration de la Communauté de Communes Monts de Flandre Plaine de la Lys.

Le Pays est concerné par un Schéma de Cohérence Territorial : le SCOT de Flandre-Lys qui couvre le Pays et la communauté de communes de la Voie Romaine. Le syndicat mixte du SCOT Flandre-Lys a été créé le 25 juin 2003.

2- CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic du Pays synthétisé dans les tableaux ci-dessous ont fait l'objet d'un échange et d'une validation locale les 11, 12, 16, 17, 18, 19, 23, 25 septembre 2002 à Arnèke, Steenbecque, Saint-Jans Cappel et La Gorgue.

POPULATION

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p>1- Un territoire attractif : taux de croissance annuel de la population loin devant les autres zones d'emploi</p> <p>2- Des cantons ruraux en hausse démographique tels que Cassel et Steenvoorde. Ainsi que les communes périphériques des entités urbaines.</p> <p>3- Un territoire qui présente une population jeune. Le pays n'échappe pas à la tendance générale à la baisse en ce qui concerne la population de moins de 20 ans. Cependant cette baisse reste beaucoup moins forte que dans le reste de la Région Nord Pas De Calais. Nous avons donc ici un capital à faire « fructifier ».</p> <p>4- Progression de l'encadrement : malgré une proportion plus faible que dans le reste du département, on observe une croissance du nombre de cadres dans la population du pays (+1,4%)</p>	<p>1- Croissance de la population des plus de soixante ans plus forte que dans le reste de région</p> <p>2- Un secteur mervillois en décroissance.</p> <p>3- Progression des familles monoparentales : 7,9% des familles en 1990 et 9,5% en 1999. Progression cependant moins forte que dans le reste du département. Même tendance pour les ménages composés d'une seule personne (+2%).</p> <p>4- Croissance du nombre de bénéficiaires du RMI. Les centres urbains ont connu la croissance absolue la plus forte, notamment Hazebrouck, Merville, Nieppe.</p>

OPPORTUNITES	MENACES
	<p>1- Accentuation des décalages sociaux</p> <p>2- Demande de plus et plus exigeante en matière de services Sous l'impulsion d'une population nouvelle en provenance des agglomérations voisines, les communes pourraient faire face à une demande croissante en terme de service : petite enfance, loisirs, etc...</p>

COMMUNICATION ET FLUX

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p>1- Une bonne desserte générale du pays : par le réseau autoroutier et le réseau TER principalement. Une bonne desserte qui s'est inscrite dans une évolution progressive des infrastructures grâce à l'action des collectivités locales et territoriales.</p> <p>2- La position de nœud ferroviaire de la commune d'Hazebrouck dans le contexte régional. Intérêt renforcé par la présence d'un réseau de bus organisé en étoile autour d'Hazebrouck, d'un service de taxi, de la présence du TGV et du réseau TER.</p> <p>3- Présence du réseau fluvial : canal de Neuf Fossé et la Lys.</p> <p>4- Taux d'équipement des ménages en voitures important. Le taux des ménages sans voiture est dans le pays de l'ordre de 17,8% comparé aux 25% du Département du Nord.</p>	<p>1- Quelques connexions encore faibles vers les pôles extérieurs : vers Saint-Omer, Vers Béthune, Vers le versant Belge.</p> <p>2- Un pays caractérisé par un réseau de villes moyennes et petits bourgs mais parfois mal reliés entre eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entre l'Ouest du pays et Hazebrouck (vers Saint Omer) - entre le secteur de Merville et l'A25 (longues traversées urbaines et trafic camion important) <p>3- Une organisation des transports en commun insuffisante au regard d'un territoire multipolarisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - la lisibilité insuffisante du réseau de bus : Manque de promotion de ce mode de transport, améliorations à apporter sur l'aménagement des points d'arrêt. - Sous-utilisation du réseau de bus actuel - l'absence de concertation locale sur les besoins, les horaires, la continuité des modes de transport. - Une dimension « pôle d'échange » à créer pour les gares d'Hazebrouck et de Bailleul : développement de services, aménagements. Une dimension à trouver au regard de leur importance et des développements futurs. - Isolement du secteur de Merville en terme de transport en commun vers les autres pôles urbains du pays : pas d'accessibilité train, temps d'accès par le bus de l'ordre d'1H30 vers Bailleul <p>4- Faiblesse du réseau et des infrastructures deux roues. Faiblesse de la promotion de ce mode de transport.</p> <p>5- Difficulté de mobilité pour le public jeune et âgé.</p>

OPPORTUNITES	MENACES
<p>1- Un temps d'accès qui devrait s'améliorer depuis les agglomérations voisines par les projets d'aménagement programmés : A25, RN 42, liaison vers l'A25, etc...</p> <p>2- Le développement de la gare d'Hazebrouck : augmentation de la circulation TER de l'ordre de 25% vers Lille.</p> <p>3- Le développement en France du fer-routage et du transport par voie d'eau en général. La Lys en particulier devrait voir son gabarit évoluer pour permettre le développement de flux par voie d'eau en soulageant le transport terrestre. Ceci doit cependant faire face à la faiblesse du marché en terme de parc de petites péniches qui sont en voie de disparition au profit de péniches à haute capacité.</p> <p>4- Le développement de l'aérodrome de Merville : sur le créneau de l'aviation d'affaire.</p>	<p>1- Un pays qui peut devenir un territoire de transit : L'amélioration des infrastructures ferroviaires et routières peuvent favoriser des flux de transit. Des mesures d'accompagnements sont donc nécessaires pour capter les flux.</p> <p>2- Désintérêt de l'utilisation des transports collectifs par manque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'organisation collective - de promotion <p>3- Croissance des flux sur les deux axes principaux : RN42 et A25.</p> <p>4- Augmentation de la tendance générale à l'individualisme en terme de transport, ce qui génère des augmentations de flux et donc de pollution atmosphérique et de formes urbaines consommatrices d'espaces</p>

HABITAT LOGEMENT

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p style="text-align: center;">1-</p> <p>Une dynamique de la construction qui témoigne d'un pays en pleine vitalité -41200 résidences principales en 1999 -chaque année depuis 10 ans, on observe une augmentation de l'ordre de +1,12% du nombre de résidences (moyenne dans le Nord +0,82%) -un taux de constructions neuves le plus dynamique du département</p> <p style="text-align: center;">2-</p> <p>Un habitat qui bénéficie de signes architecturaux reconnaissables et de qualité</p>	<p style="text-align: center;">1-</p> <p>Un marché du logement tendu de manière général le territoire étant soumis à une demande forte et en progression, beaucoup d'acteurs locaux témoignent de la tension du marché. Le taux de vacance du logement qui est très faible (3,9% en 99) illustre cette tension et laisse supposer des impacts sociaux tels que la difficulté pour certains types de ménages de trouver un logement adéquat.</p> <p style="text-align: center;">2-</p> <p>Une faible part du logement locatif et social : Le taux de propriétaires occupants en Cœur de Flandre (70%) est très au dessus de la moyenne (55% en France) et il est en constante progression. Ceci engendre notamment un relatif manque de mobilité dans la population résidente. Absence de Foyer de jeunes travailleurs.</p> <p style="text-align: center;">3-</p> <p>Un taux d'inconfort des logements qui baisse mais moins rapidement que dans le reste du département du Nord. Il existe notamment des signes d'inconfort des logements encore très prégnants sur le secteur sud du pays et en milieu rural.</p> <p style="text-align: center;">4-</p> <p>Absence de connaissance fine du marché du logement et d'une politique habitat à une échelle de « bassin d'habitat ».</p>

OPPORTUNITES	MENACES
<p style="text-align: center;">1-</p> <p>Les nouvelles perspectives liées aux outils d'urbanisme : PLU - SCOT Ceci doit permettre un aménagement économe de l'espace dans les années à venir : concentration de l'habitat sur les centres bourg, limitation du mitage, etc... Ainsi que les réflexions collectives sur plusieurs communes.</p> <p style="text-align: center;">2-</p> <p>Le développement de l'intercommunalité : Les prises de compétences des communautés de communes sur les thèmes de l'habitat et de l'aménagement doivent favoriser des réflexions et solutions collectives. Opportunité d'une organisation en Communauté d'Agglomération pour apporter des solutions efficaces.</p> <p style="text-align: center;">3-</p> <p>Un parc d'habitat ancien et de bâtis réhabilitables mal connus et qui pourrait constituer une alternative au développement du logement neuf sur le secteur péri-urbain.</p> <p style="text-align: center;">4-</p> <p>L'apport social lié à la dynamique de l'habitat. L'accueil des nouveaux arrivants est propice au développement et à la diversité du tissu social</p>	<p style="text-align: center;">1-</p> <p>Un impact de la croissance démographique à double tranchant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - risque d'étalement urbain et/ou mitage du paysage - imperméabilisation croissante des sols et donc problématiques liées à l'eau - banalisation du paysage urbain - impact sur la gestion des déchets - impact sur la croissance des services nécessaires à la population <p style="text-align: center;">2-</p> <p>Risque de non satisfaction des besoins de logements locaux au profit d'une meilleure réponse à la demande de population venant de l'extérieur. Le jeu de l'offre et de la demande induisant des possibilités d'installation plus forte pour les ménages aisés.</p> <p style="text-align: center;">3-</p> <p>Risque de ségrégation spatiale générée par le marché du foncier : des secteurs comme les Monts de Flandre plus « riche » et des secteurs comme la vallée de la Lys « moins aisés »</p> <p style="text-align: center;">4-</p> <p>Risque de voir se développer des symptômes propres à un territoire dortoir : une population nouvelle peu impliquée dans la vie locale, des services consommés en majorité sur le lieu de travail en dehors du pays, etc.</p>

ENVIRONNEMENT

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p style="text-align: center;">1-</p> <p>Un paysage de qualité et varié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eléments bocagers : haies, talus, mares, bosquets • Vallées et cours d'eau • Forêts de Nieppe et bois (fonction « d'éponge » essentielle pour les écoulements des eaux. • Espaces se prêtant à la randonnée • Des points d'accroche du paysage : moulins, houblonnière, clochers, etc <p style="text-align: center;">2-</p> <p>Présence de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : Forêt de Nieppe, Monts, prairies inondables, etc...</p> <p style="text-align: center;">3-</p> <p>Architecture et habitat rural et urbain spécifiques : Site des Monts de Flandre Inscrit 11 édifices classés et 35 inscrits, concentration sur Cassel et son canton la Hofstède et la cense picarde les mottes féodales, moulins et petits patrimoines (mais pas de protection spécifique en dehors des moulins) éléments architecturaux typiques : « pas de moineaux », etc...</p>	<p style="text-align: center;">1-</p> <p>risques naturels liés aux inondations et glissements de terrains : Plan de Prévention des Risques d'Inondation en cours.</p> <p style="text-align: center;">2-</p> <p>Les conséquences de la mutation et du morcellement du paysage liées au développement de l'urbanisation et la mutation de l'économie agricole. L'étalement urbain et l'arasement progressif du paysage ont des conséquences marquantes sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le ruissellement des eaux pluviales - sur l'aspect visuel du paysage - sur la réduction de la biodiversité <p style="text-align: center;">3-</p> <p>Mauvaise qualité de la ressource en eaux superficielles : malgré les améliorations notables et efforts consentis, les prélèvements récents indiquent encore un niveau important de pollution des eaux : Qualité médiocre pour la Lys et très mauvaise pour ses affluents.</p> <p style="text-align: center;">4-</p> <p>pollutions atmosphériques et olfactives localisées : la fermeture de l'usine d'incinération de Strazeele qui fut le principal pollueur de l'atmosphère sur le territoire est le signe d'une évolution positive dans ce domaine. Cependant, sans mesure précise on note des secteurs de pollution : exploitation porcine, émissions liées au trafic routier (A25), rejets d'usines.</p> <p style="text-align: center;">5-</p> <p>Réduction de la biodiversité à l'échelle du pays : Liée au morcellement du paysage. La biodiversité a tendance à se réduire en l'absence de mesures précises en terme de grand corridor écologique et de petit corridor.</p>

OPPORTUNITES	MENACES
<p style="text-align: center;">1-</p> <p>Des supports scientifiques, pédagogiques et associatifs qui existent sur le territoire et liés à l'environnement : Centre de phytosociologie, base de Morbecques, tissu associatif, Office de tourisme.</p> <p style="text-align: center;">2-</p> <p>un potentiel touristique et récréatif lié à l'eau qui doit permettre une « reconquête » du milieu naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> • vallée de la Lys • association Lys sans frontière • port de plaisance de Haverskerque, haltes nautiques • fêtes de l'eau, • sentiers de hallage <p style="text-align: center;">3-</p> <p>Le mouvement de fond lié à l'exigence croissante des consommateurs vis-à-vis de produits de qualité.</p> <p style="text-align: center;">4-</p> <p>Opportunité du développement de l'agriculture bio et/ou raisonnée</p>	<p style="text-align: center;">1-</p> <p>fragilité du patrimoine écologique remarquable en l'absence de protection spécifique : milieux humides et forêts de Nieppe, prairies bocagères, mares.</p> <p style="text-align: center;">2-</p> <p>maintien des pressions fortes sur l'environnement : rejets domestiques, industriels et agricoles</p> <p style="text-align: center;">3-</p> <p>Sur-fréquentation touristique en certains lieux : Monts de Flandre essentiellement.</p> <p style="text-align: center;">4-</p> <p>poursuite de la mutation du paysage vers l'arasement associée à une perte progressive de biodiversité et les répercussions sur les écoulements.</p> <p style="text-align: center;">5-</p> <p>tendance à l'accroissement des flux domicile-travail qui entraîne l'utilisation intensive du transport individuel et qui induit des impacts en terme de pollution atmosphérique.</p>

ECONOMIE

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p>1- Des entreprises de renom qui relayent l'image économique du territoire: Danone, Roquette, Bonduelle, Arc international, etc</p> <p>2- Un tissu dense et très diversifié de TPE PME La diversité des activités des entreprises constitue une force pour le territoire. Cependant, il n'existe pas de filière proprement dite. Des structures d'aide à la création d'entreprises existent.</p> <p>3- Des pôles d'emploi qui s'équilibrent sur le pays : Les cantons de Merville, Bailleul et Hazebrouck s'équivalent en terme de poids économique.</p> <p>4- L'accessibilité du territoire. A25, RN42, TGV, TER, Aéroport, Voies fluviales</p> <p>5- Des organisations commerciales qui se structurent progressivement (UC sur le net, etc)</p> <p>6- Un taux de chômage faible de l'ordre de 7% en juin 2002. Cependant, il faut souligner que ce chiffre avantageux cache des disparités au sein du pays.</p>	<p>1- Une grande dépendance de l'emploi vis-à-vis des pôles d'emploi extérieurs, ce qui implique des flux domicile-travail très importants.</p> <p>2- Une accessibilité faible dans le secteur de la vallée de la Lys</p> <p>3- Evasion commerciale vers les pôles urbains voisins Notamment par les opportunités qu'offrent les agglomérations en ce qui concerne les enseignes nationales. Le phénomène est à relier aussi à la dépendance en terme d'emploi qui fait qu'une partie de la consommation se fait sur le lieu de travail en dehors du pays.</p> <p>4- Faiblesse des contrats d'apprentissage et du système de formation nécessaire</p> <p>5- Faible taux de création d'entreprise (11^{ème} rang des zones d'emploi en 1996) couplé avec une mise à l'écart des aides de type PAT. Une culture entrepreneuriale est à développer au regard de la comparaison avec d'autres secteurs.</p> <p>6- Des faiblesses dans la mise en réseau des entreprises Le caractère très diversifié du tissu d'entreprises du territoire ne favorise pas le mise en réseau. En dépit, de l'existence de clubs d'entreprises sur le territoire, ce fonctionnement de réseau semble faire défaut.</p>

OPPORTUNITES	MENACES
<p>1- Développement des métiers liés au tourisme et à l'excursionnisme</p> <p>2- Développement de l'artisanat dans un contexte de résidentialisation. Le secteur présente des faiblesses en nombre d'artisans dans les domaines du bâtiment et des services. Au regard, de la croissance démographique et de l'impact sur le logement, le secteur artisanat constituerait une opportunité de développement.</p> <p>3- Stratégie collective en matière de zones d'activité : plutôt quelques zones d'activité regroupées avec des services communs et des équipes communes de promotion, que des micro zones dispersées sur le pays sans stratégie concertée.</p> <p>4- Sur le secteur de Cassel : un développement commercial accès sur les loisirs, le terroir, le tourisme, la culture.</p>	<p>1- Disparition progressive du commerce de proximité dans les petits villages : on constate une tendance générale à la réduction des commerces alimentaires et de proximité. A cela s'ajoute la pyramide des âges des commerçants, la concurrence des villes et des grandes surfaces, la reprise du bâti commercial à des fins d'habitation. Il y a là un paradoxe au regard de la croissance démographique du pays.</p> <p>2- Le développement des normes sanitaires de manière générale : celles-ci sont salutaires au regard des exigences de la consommation mais elles induisent une difficulté à maintenir les commerces alimentaires. (ceci explique entre autre que malgré l'attractivité démographique il n'y a pas de reprise de l'activité commerciale).</p> <p>3- La dépendance de centres de décisions économiques en dehors du territoire : ceci implique une méfiance continue à long terme au sujet de possibles délocalisations</p>

ECONOMIE AGRICOLE

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p>1- Un tissu agricole diversifié et encore composé de nombreuses petites et moyennes exploitations (en moyenne 36 hectares) Avec malgré tout, une tendance à l'agrandissement des exploitations au détriment de leur nombre. Malgré des cultures dominantes telles que la pomme de terre, le pays présente des exploitations diversifiées.</p> <p>2- Une population d'exploitants plus jeune que la moyenne régionale</p> <p>3- Une région fertile malgré un assainissement des terres difficile.</p> <p>4- Développement des formules de contractualisation entre l'Etat et l'exploitant sur des objectifs économiques, sociaux et environnementaux (12 anciennement CTE en 2002).</p> <p>5- Des productions locales, typiques : houblon, pomme de terre (label), lingot du Nord (label)</p> <p>6- Présence forte de l'industrie agro-alimentaire Danone, Bonduelle, Roquette, etc...</p> <p>7- Présence de formation agricole : IAA à Hazebrouck</p>	<p>1- l'impact du recul important des surfaces toujours en herbe : 50% depuis 20 ans ! Ceci a des conséquences sur l'image du territoire, son paysage, l'écoulement des eaux, la biodiversité, etc... Parallèlement, l'économie de l'élevage s'est doté d'outils de production performant économiquement.</p> <p>2- Manque d'intégration paysagère des bâtiments agricoles en quelques endroits</p> <p>3- Une agriculture soumise à l'extension des zones urbanisées. Ceci pose un problème majeur de déséquilibre à l'échelle des exploitations</p> <p>4- Pression encore présente de l'agriculture en terme de pollution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pollution au siège d'exploitation liée aux élevages - pollution liée aux traitements

OPPORTUNITES	MENACES
<p>1- Proximité des agglomérations voisines. La proximité d'un marché important et réceptif à une offre liée à l'agro-tourisme (accueil à la ferme, produit du terroir, etc)</p> <p>2- L'engouement pour les produits de qualité couplé avec une exigence croissante des consommateurs.</p> <p>3- Le développement de produits identifiés au territoire : lingot, rouge flamande, houblon, etc</p> <p>4- le développement de l'agriculture maraîchère</p> <p>5- Le développement de la spécialisation autour de l'élevage</p>	<p>1- le recul de la filière de l'élevage couplé aux questionnement sur l'avenir à long terme de l'abattoir d'Hazebrouck. On notera de plus le caractère diffus de l'urbanisation en Flandre qui multiplie les zones de contact de l'habitant avec ce type d'activité.</p> <p>2- Au regard de la tendance à la résidentialisation du territoire, un recul potentiel de la fonction agricole Au delà de la tendance générale à voir cette profession se réduire en nombre, le territoire se découvre une nouvelle fonction dominante qui est la fonction résidentielle. Ceci n'est pas sans impact sur l'économie agricole.</p> <p>3- Cohabitation difficile entre agriculture et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - néo-ruraux - touristes - urbanisation <p>et qui sera de plus en plus complexe au regard de l'attractivité du territoire.</p>

TOURISME

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Situation géographique	
<p>1- Les sites des Monts de Flandre, la forêt de Nieppe et la vallée de la Lys : diversité des paysages</p> <p>2- La proximité de l'agglomération Lilloise et du versant belge.</p> <p>3- La qualité de la desserte : A25, RN42, TGV</p>	<p>1- Un développement touristique moins dense dans la plaine, conjugué à une fréquentation forte sur les Monts.</p> <p>2- L'enclavement du secteur de la Lys.</p> <p>3- Quelques faiblesses de la Lys en terme d'aménagements des abords et de la pollution de l'eau.</p> <p>4- Absence de ville importante susceptible de drainer beaucoup de visiteurs</p>
Organisation touristique	
<p>1- Un réseau d'OTSI complémentaires et qui s'organise progressivement de manière collective, notamment par le biais de Haut de Flandre Tourisme : portail internet, observatoire du tourisme, etc...</p> <p>2- Un réseau associatif important et varié : randonnées et patrimoine, accueil</p> <p>3- Des relations transfrontalières engagées depuis plusieurs années.</p>	<p>1- Absence de stratégie de développement touristique notamment sur la mise en place de produits de court séjours</p> <p>2- Le cœur de Flandre concentre 1% de l'emploi touristique régional soit 234 emplois sur 35164 en 1996.</p>
L'offre touristique	
<p>1- Une offre touristique diversifiée qui s'appuie sur un environnement et un patrimoine diversifiés et de qualité.</p> <p>2- Une offre muséale modeste mais originale et typique.</p> <p>3- Une « toile de fond » touristique variée et qui « rassure » le visiteur : cadre de vie, patrimoine, infrastructure de randonnées, etc.</p> <p>4- L'abbaye du Mont de Cats : 30 000 visiteurs en 1999, en quatrième position régionale en ce qui concerne le tourisme religieux.</p> <p>5- Un savoir-faire festif et une multitude d'évènements traditionnels</p> <p>6- La gastronomie, 3 ingrédients réunis : - terroir varié, - recettes fameuses - lieux de consommation de qualité et typiques</p>	<p>1- Absence de locomotive touristique sur le territoire susceptible de drainer des visiteurs et d'engendrer des dépenses.</p> <p>2- Faible mise en valeur du tourisme de mémoire.</p> <p>3- Des retombées économiques faibles au regard des faibles chiffres de fréquentation en cœur de Flandre. Le peu de chiffres disponibles montre qu'il y a peu de comptage en entrées payantes.</p> <p>4- Décalage entre la faiblesse des retombées et les fréquentations récréatives fortes de la chaîne des Monts.</p> <p>5- Une offre touristique incomplète au regard de l'image du territoire : manque d'équipements et de prestataires en VTT et activités équestres.</p> <p>6- Pas de manifestation festive majeure, symbolique du pays, et qui pourrait combler l'absence de site touristique locomotive.</p> <p>7- Gastronomie : très concurrencée par le versant belge : estaminets belges plus nombreux et plus réputés.</p>

L'hébergement	
<p style="text-align: center;">1-</p> <p>Le développement des activités à la ferme : ces activités bénéficient du développement de la péri-urbanisation, propice à la diversification des exploitations agricoles.</p> <p style="text-align: center;">2-</p> <p>Un parc d'hébergement marqué par des équipements ruraux de qualité et en développement : doublement des labels « bienvenue à la ferme » en 10 ans, plus 379 places en hébergement rural au sein du Pays.</p> <p style="text-align: center;">3-</p> <p>Importance des hébergements de groupe en équipement rural.</p> <p style="text-align: center;">4-</p> <p>Importance des résidences secondaires.</p>	<p style="text-align: center;">1-</p> <p>Malgré un développement progressif : une faible capacité d'hébergement (7% de la région).</p> <p style="text-align: center;">2-</p> <p>Faiblesse du parc hôtelier : peu ou pas de ¾ étoiles, peu de capacité d'accueil de groupe (création récente de l'auberge de jeunesse de Bailleul). Faible taux d'occupation général du parc.</p>

OPPORTUNITES	MENACES
<p style="text-align: center;">1-</p> <p>Le développement des loisirs en général et des courts séjours.</p> <p style="text-align: center;">2-</p> <p>L'évolution du monde agricole vers une diversification des activités : développement de l'accueil à la ferme, de l'agrotourisme, des produits du terroir, etc...</p> <p style="text-align: center;">3-</p> <p>Le développement du musée de Cassel et son positionnement comme tête de réseau des musées en Flandre Intérieure</p> <p style="text-align: center;">4-</p> <p>L'ouverture du centre de phytosociologie à l'ensemble du territoire comme outil de développement local mais aussi comme partenaire touristique et scientifique</p> <p style="text-align: center;">5-</p> <p>L'exploitation touristique de la vallée de la Lys : stratégie de développement touristique en cours Opportunités de développement autour de l'eau</p> <p style="text-align: center;">6-</p> <p>Engouement autour du tourisme lié au jardin.</p> <p style="text-align: center;">7-</p> <p>Mise en réseau de l'offre liée au tourisme pédagogique : autour du Bocage, de la forêt et de l'eau (monts, forêt de Nieppe, Lys)</p>	<p style="text-align: center;">1</p> <p>La banalisation progressive du paysage qui pourrait tendre à réduire la « toile de fond » touristique et amoindrir l'attractivité du territoire</p> <p style="text-align: center;">2-</p> <p>Croissance de la fréquentation des excursionnistes sans garde-fous et sans maîtrise, notamment sur le secteur des Monts et forêt de Nieppe</p> <p style="text-align: center;">3-</p> <p>L'attractivité du territoire se développant : multiplication de conflits d'usages</p> <p style="text-align: center;">4-</p> <p>Un déséquilibre entre le secteur des Monts de Flandre et de la plaine en terme de fréquentation et d'offre.</p>

3- GRANDS ENJEUX

L'analyse du diagnostic et la confrontation de celui-ci avec les acteurs locaux permet de dégager quelques grands enjeux à relever pour le pays du Cœur de Flandre.

1- Un enjeu de dimension régionale :

- **l'accompagnement et l'anticipation des phénomènes liés à la proximité des agglomérations (flux touristique, déplacements domicile-travail, évolution du prix du foncier, urbanisme, banalisation du paysage, etc)**

L'espace régional a évolué fortement au cours des deux dernières décennies. Le développement des infrastructures, la mobilité croissante, l'amélioration du niveau de vie, le développement universitaire, le développement de l'habitat individuel, tout ce mouvement contribue à recomposer les territoires et se répercute sur la physionomie, de la métropole, des agglomérations, et des espaces péri-urbains et ruraux.

Dans ce contexte, nous considérons que la manière dont évoluera le pays Cœur de Flandre aura des répercussions sur l'image de la région, les relations entre les territoires. En clair, il est de l'intérêt des grandes agglomérations régionales de s'appuyer sur un territoire semi-urbain qui reste dynamique, authentique et de qualité et non l'inverse, à savoir un territoire banalisé, « banlieurisé » et uniquement réceptacle de résidences pour les urbains des grandes villes.

2- Des enjeux locaux :

- **développer le tissu économique pour accompagner la croissance démographique du territoire, anticiper la « dortoirisation » potentielle du pays et réduire sa dépendance vis-à-vis des pôles d'emploi extérieurs**

En soi cet enjeu est classique mais il s'inscrit ici dans la volonté d'équilibrer la rapport entre nombre d'habitants et volume d'emplois proposés sur le Pays afin d'une part de limiter les déplacements domicile-travail qui s'accroissent et d'autre part de maintenir un territoire dynamique à l'opposé de la tendance à devenir un territoire dortoir.

- **assurer un développement équilibré du territoire en s'appuyant sur un réseau de villes solidaires des secteurs ruraux.**

La diversité et le nombre des pôles urbains et pôles d'emplois constituent une force pour le Pays. L'enjeu réside dans la capacité des acteurs de concerter leurs politiques et actions pour veiller à un développement solidaire du pays en terme de services, d'égalité des chances, de cohabitation, etc...

- **protéger et développer le potentiel paysager et environnemental du Pays.**

Aujourd'hui considéré comme un point fort, notre potentiel environnemental joue un rôle important en ce qui concerne la qualité du cadre de vie et donc le dynamisme économique du territoire. Confronté à de nombreuses pressions et atteintes, il est primordial pour le pays de conserver cet atout à horizon de 10 ans.

- **conserver « l'atout jeunesse » du pays**

Cet atout assure vitalité et dynamisme au sein du territoire, dans un contexte général de vieillissement de la population, il y a un enjeu d'agir pour séduire les jeunes et favoriser l'implantation de jeunes ménages sur le territoire afin d'optimiser notamment l'utilisation

d'équipements publics et services spécifiques.

3- Un enjeu de méthode de travail :

- La mise en réseau des hommes et des structures

Inscrire de nouvelles habitudes de travail entre acteurs locaux afin de mieux cerner les problématiques, travailler à l'échelle la plus pertinente et économe, générer de nouveaux partenariats apportant plus de développement, partager un projet collectif, etc.

Il s'agit aussi de nouer des partenariats forts avec les territoires voisins afin de mieux répondre aux enjeux de développement qui, sur notre territoire, sont intimement liés aux contextes qui nous entourent.

TROISIEME PARTIE : UN PROJET POUR LE PAYS CŒUR DE FLANDRE

4 Orientations et 21 mesures

ORIENTATIONS GENERALES ET MESURES :

ORIENTATION 1 : RENFORCER L'IMAGE, LA COHERENCE, ET LES PARTENARIATS A L'ECHELLE DU PAYS	22
Mesure n°1 : En développant les démarches de partenariats et de mise en réseau	23
Mesure n°2 : En optimisant l'organisation intercommunale du pays	24
Mesure n°3 : En forgeant et en communiquant une image reconnue du Pays au service de son développement	24
Mesure n°4 : En développant les partenariats avec les territoires voisins sur des enjeux prioritaires	26
ORIENTATION 2 : RENFORCER L'EFFICACITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE EN TENANT COMPTE DE NOS RESSOURCES NATURELLES	28
Mesure n°5 : En s'engageant dans une politique touristique durable	29
Mesure n°6 : En incitant à la mise en réseau des entreprises du territoire	31
Mesure n°7 : En mettant en œuvre un programme de développement des activités économiques, de l'insertion et de l'emploi	31
Mesure n°8 : En produisant un environnement favorable et des conditions d'accueil propices au développement des activités économiques	32
Mesure n°9 : En poursuivant l'amélioration des infrastructures de communication et en captant les flux de transit	33
Mesure n°10 : En maintenant le plus possible d'exploitations agricoles	34
ORIENTATION 3 : AGIR POUR UN AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE ET UNE COHESION SOCIALE RENFORCEE A L'ECHELLE DU PAYS	38
Mesure n°11 : En anticipant l'évolution des espaces urbains et en contribuant à un aménagement cohérent	39
Mesure n°12 : En renforçant le maillage de l'espace rural en prenant appui sur les villes et les bourgs	40
Mesure n°13 : En assurant une meilleure cohabitation entre activités agricoles et développement du caractère résidentiel du Pays	41
Mesure n°14 : En anticipant l'évolution des besoins en équipements et services à la population	42
Mesure n°15 : En développant et incitant à l'utilisation des transports collectifs	43
Mesure n°16 : En mettant au cœur de nos préoccupations l'enfance et la jeunesse	44
Mesure n°17 : En améliorant la prise en compte des publics en difficulté	46
ORIENTATION 4 : AMELIORER, VALORISER ET FAIRE CONNAITRE LA QUALITE DES PATRIMOINES COMME VECTEUR DE DEVELOPPEMENT	48
Mesure n°18 : En améliorant nos connaissances et en sensibilisant à l'environnement	49
Mesure n°19 : En développant et en protégeant la biodiversité	50
Mesure n°20 : En gérant et en protégeant la ressource en eau	52
Mesure n°21 : En décrivant et valorisant le patrimoine culturel, vecteur d'image et de singularité pour le Pays	53

ORIENTATION 1 : RENFORCER L'IMAGE, LA COHERENCE ET LES PARTENARIATS A L'ECHELLE DU PAYS

CONTEXTE :

UN TERRITOIRE QUI EST SUR LA VOIE DE L'OUVERTURE ET DU TRAVAIL EN COMMUN

Les modes d'organisations intercommunales se sont développés au cours des deux dernières décennies permettant de répondre aux besoins de base des habitants pour ce qui concerne l'eau, l'électricité, la gestion des déchets, etc. Depuis 1992, l'intercommunalité a pris de l'ampleur avec l'apparition des communautés de communes et a connu sur le territoire une accélération à la fin des années 90 et début 2000. Les échanges avec l'extérieur se sont développés, on citera les collaborations transfrontalières bien que celles-ci restent encore ponctuelles.

Le Pays connaît un mouvement général de mise en réseau et de construction de partenariats. Le tissu associatif et les acteurs économiques contribuent à cela : regroupements d'associations, animation de clubs d'entreprises, liens tissés avec les territoires voisins, etc. Des actions à l'échelle du Pays construisent d'ores et déjà une forme de cohérence : la création de la Mission Locale qui permet de mieux prendre en compte les difficultés des jeunes, la création de Hauts de Flandre Tourisme qui réussit une promotion large du Pays, la création du Syndicat Mixte pour le SCOT qui va générer un meilleur aménagement du territoire, etc...

Force est de constater toutefois, que le sentiment d'individualisme prédomine au sein du pays. Cela est couplé à un manque de connaissance précise des actions entreprises par le voisin. Ce constat général, s'il n'est peut-être pas spécifique au Pays Cœur de Flandre, il n'en est pas moins réel. Cela se traduit aux dires des acteurs locaux par le « *manque d'envie de travailler ensemble* », il induit une perte de synergie et in fine se répercute sur la perception que l'on a du territoire, c'est à dire « *un pays intermédiaire sans grande cohésion* » ou « *un territoire en creux* ».

La perte de la notion d'intérêt général face à la domination de la satisfaction individuelle constitue un risque contre lequel notre pays doit lutter. Beaucoup de freins existent encore pour donner du sens à l'intérêt général à l'échelle d'un pays notamment le nombre des intérêts divergents qui se développent sur notre territoire : agriculture, habitat, élevage, paysage, zone d'activité, biodiversité, chasse, tourisme, etc. La complexité des problèmes qui s'offre à nous, et surtout, le poids des habitudes de travail sont aussi des freins évidents à l'ambition de renforcer notre cohérence et nos partenariats.

Mais nous sommes aussi dans une période où de nombreuses opportunités s'offrent à nous pour relever ce défi de généralisation de l'action collective pour un mieux vivre sur le Pays. Les démarches de projets sont soutenues par les partenaires institutionnels, le législateur confirme l'intérêt de bâtir des Pays, etc. **Nous pouvons aussi compter sur des points d'appui qui ne manquent pas dans le Pays Cœur de Flandre**, au delà des démarches citées plus haut, il faut ajouter que ce qui a été entrepris ensemble commence à porter ses fruits et cela concourt donc à poursuivre l'effort : la Mission Locale présente des résultats satisfaisants, les travaux de l'association RN42 a permis d'obtenir des réponses encourageantes, les communautés communes voient des résultats concrets se mettre en œuvre et cela récompense leurs efforts collectifs.

Les enjeux de cette orientation sont donc de mieux s'organiser pour mieux répondre aux défis de plus en plus complexes de notre société, de développer le sentiment d'appartenance au Pays Cœur de Flandre pour mieux le faire vivre, de produire une image reconnaissable et reconnue du Pays au service de son développement, de mieux s'adapter au caractère multipolaire de notre territoire en développant les partenariats avec les voisins.

Quatre mesures principales permettent de développer cette orientation et traduisent l'ambition du territoire qui peut se traduire de la manière suivante : ***Cohérent et solidaire au sein du Pays pour être mieux identifié, connu et lisible à l'extérieur du Pays***

MESURE 1 : EN DEVELOPPANT LES DEMARCHES DE PARTENARIATS ET DE MISE EN RESEAUX

Cette mesure relève plus de la méthode de travail que la dynamique de Pays doit pouvoir insuffler sur le territoire. Le pays connaît des pratiques partenariales qui produisent des bilans positifs et ceci permet de mieux répondre aux besoins de la population. Le fait de travailler ensemble et de s'engager respectivement dans des objectifs précis n'est pas une fin en soi mais une méthode de travail qui est nécessaire aujourd'hui face à la complexité des enjeux que nous rencontrons.

Les groupes de travail autour de la charte ont fait émerger l'idée simple qui est la suivante : « finalement tout est dans tout », c'est à dire que chacun contribue par ses actions de près ou de loin à atteindre des objectifs partagés. On peut à la fois répondre aux problématiques environnementales et favoriser l'insertion de publics en difficultés, on peut aussi développer l'économie agricole tout en réduisant les problèmes d'écoulements des eaux.

La dynamique initiée autour du Pays Cœur de Flandre par le Conseil de Développement et l'organe de gestion du pays doit inciter et susciter les démarches de mise en réseau, les démarches de co-construction de projets et de contractualisation.

Dans ce cadre, cette mesure renvoie à d'autres objectifs inscrits dans la charte, notamment :

- la structuration d'un réseau d'économie sociale et solidaire
- la mise en œuvre jusqu'à l'aboutissement d'un SCOT¹ de Flandre intérieure
- la mise en place de Contrat Locaux de Sécurité à une échelle intercommunale
- la réalisation d'un programme de développement des activités, de l'emploi et de l'insertion
- conforter le travail de réseau en interne et en externe (territoires voisins)
- multiplier les contractualisations nécessaires au développement du territoire, exemple : mesures contractuelles réalistes avec le milieu agricole telles que la sauvegarde du patrimoine houblonnier ou l'entretien des haies ou encore l'intégration paysagère des bâtiments.
- etc...

MESURE 2 : EN OPTIMISANT L'ORGANISATION INTERCOMMUNALE DU PAYS

¹ Schéma de Cohérence Territoriale

La situation intercommunale du Pays a progressé et le territoire se couvre petit à petit de communautés de communes. Les communautés de communes de l'Houtland, du Pays des Géants et de la Voie Romaine constituent les dernières créations pour les secteurs ruraux du Pays auxquelles s'ajoute l'élargissement vers le Pas-de-Calais de la Communauté de communes de Flandre-Lys, et prochainement de la Communauté de communes Monts de Flandre Plaine de le Lys.

Ce n'est pas tant le taux de recouvrement du Pays en intercommunalités qui pose problème. En fait, la préoccupation du Pays se résume en deux points. Certaines intercommunalités restent parfois démunies notamment en moyens humains pour faire face à des enjeux importants (exemple : le montage de procédures de lotissement, étude de projets variés, etc...). Il existe un manque de cohérence des échelles géographiques pour certaines politiques.

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRETE ?

- Dans un contexte porteur et incitateur pour l'intégration communautaire, **les communes et intercommunalités du Pays doivent s'engager dans une réflexion concernant l'organisation intercommunale du territoire.** Il s'agira de réfléchir aux différentes pistes possibles pour améliorer le contexte actuel et dans un premier temps de mener une réflexion sur l'opportunité de création d'une Communauté d'Agglomération à une échelle dont il faudra déterminer la pertinence.
- **Construire des partenariats intercommunaux aux bonnes échelles** (exemple : Contrats Locaux de Sécurité, PLU intercommunaux, etc...), et ce, pour répondre efficacement aux problèmes qui se posent.
- **Développer des actions de communications vers les habitants** pour rendre plus lisible le rôle de l'intercommunalité dans la vie quotidienne.
- **Développer les échanges entre projets intercommunaux** et favoriser les échanges d'expériences pour diffuser les bonnes pratiques.
- **favoriser et inciter les conseillers communautaires** à participer à des démarches de formations et d'informations.

<p>Des exemples : Créer un forum de l'intercommunalité, véritable vitrine de l'action intercommunale.</p> <p>Instituer des séminaires intercommunautaires sur des enjeux communs : habitat social, services, etc...</p> <p>Contrat Local de Sécurité à l'échelle intercommunale.</p> <p>Programme territorial de Santé à l'échelle du Pays</p> <p>Généralisation des journaux de communautés de communes</p>

MESURE 3 : EN FORGEANT ET COMMUNIQUANT UNE IMAGE RECONNUE DU PAYS AU SERVICE DE SON DEVELOPPEMENT

Malgré les nombreux atouts du Cœur de Flandre, le Pays présente l'image d'un territoire intermédiaire uniquement intéressant par la qualité de son cadre de vie.

Cette mesure est importante pour le Pays car le travail d'image et de reconnaissance d'un Pays est porteur de cohésion sociale et de développement. Il est d'autant plus important dans un contexte de proximité de l'agglomération lilloise et de banalisation des territoires contigus à la métropole.

Cette mesure doit permettre de lutter contre l'uniformité, de mettre en avant nos singularités, de porter haut et fort le dynamisme du territoire. Il s'agit de même de développer le sentiment d'appartenance au Pays.

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRETE ?

1- communiquer une image dynamique du Pays en direction des entreprises et du grand public

Le Pays doit savoir valoriser son positionnement géographique et ses atouts économiques parfois méconnus et pas assez régulièrement mis en évidence.

- ✓ Notre proximité de la métropole lilloise et des agglomérations du reste de la région et notre accessibilité par les réseaux autoroutiers, la gare TGV, l'aérodrome de Merville et les voies d'eau.
- ✓ La présence d'activités économiques et d'entreprises de référence telles que Roquette, Arc International, Bonduelle, Danone, etc.
- ✓ La présence d'une économie agricole performante avec des productions originales telles que le houblon.
- ✓ La qualité de notre cadre de vie, de notre environnement et de nos paysages, encore largement préservés dans un contexte où à contrario d'autres secteurs ne peuvent se prévaloir de ces atouts.
- ✓ Les activités de loisirs, les équipements sportifs, la diversité du patrimoine, les services présents, etc

2- développer et améliorer la communication en direction des clientèles touristiques française et étrangères

Cet objectif rejoint la mesure 5 qui tend à améliorer l'organisation touristique du territoire afin de porter un projet de développement plus ambitieux.

Le renforcement de la communication dans ce domaine semble incontournable.

- **développement des langues étrangères à l'échelle du Pays** : formations, traductions de documents.
- **accueillir dans de meilleures conditions par une information claire et disponible**

3- valoriser les efforts de l'agriculture en matière de qualité

L'agriculture doit continuer à être dynamique en remplissant une triple fonction : **économique** par la production de biens, **sociale** par l'organisation et la gestion de l'espace rural et **environnemental** par la préservation et l'amélioration du patrimoine.

Sur ce dernier point, le Pays cherchera à mettre en valeur les expériences innovantes d'agriculture durable et sensibilisera, avec les partenaires institutionnels, les agriculteurs à s'engager dans des démarches de progrès. Plusieurs pistes sont envisageables :

- le soutien à l'organisation de la commercialisation de la filière bio
- valorisation des démarches de qualité, de traçabilité et de certification conduisant à une meilleure sécurité alimentaire pour l'ensemble des productions destinées à la consommation. Il s'agira de faire progresser l'image de nos produits auprès des consommateurs.
- le développement de contractualisations entre collectivités locales et exploitants en vue d'une agriculture durable, notamment sur les problématiques de l'eau : pollution de l'eau dans la vallée de la Lys et écoulement des eaux sur le secteur des Monts de Flandre.

MESURE 4 : EN DEVELOPPANT LES PARTENARIATS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS SUR DES ENJEUX PRIORITAIRES

Si le Pays doit développer sa propre dynamique et répondre en priorité aux enjeux qui le concernent directement, il ne doit cependant pas concevoir son développement en ignorant ce qui se passe au niveau de ses marges.

Les signataires de la charte du pays Cœur de Flandre souhaitent mettre en avant l'évidence des relations nécessaires avec les territoires voisins du Pays. **Ainsi la dynamique du Pays Cœur de Flandre doit s'appuyer sur un périmètre défini mais aussi présenter une grande souplesse dans son action pour répondre efficacement à des problèmes posés à des échelles différentes.**

Les territoires de Flandre Occidentale en Belgique, du CDR du Pays des moulins, de l'agglomération dunkerquoise, du Pays audomarois, du secteur Artois Lys, de l'agglomération béthunoise et de l'agglomération Lilloise devront faire l'objet d'une recherche progressive de partenariats selon les thèmes prioritaires à traiter.

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRETE ?

D'ores et déjà le pays Cœur de Flandre s'engage à développer les partenariats suivants :

Avec la communauté de commune Artois-Lys : un partenariat visant à mettre en œuvre ensemble des solutions à des problématiques concernant essentiellement le secteur géographique de la Vallée de la Lys (les thèmes de l'eau, des transports, du paysage et de l'agrotourisme sont avancés). Ce partenariat s'élaborera en parallèle à la mise en œuvre de la *conférence permanente de la Vallée de la Lys* qui a fait l'objet d'un protocole signé avec la communauté de communes Flandre-Lys. Cette conférence visant à élaborer un plan d'actions commun pour le développement de la Vallée de la Lys.

Avec le CDR du Pays des Moulins et la Province belge de Flandre Occidentale : la mise en œuvre d'un projet de développement transfrontalier se traduisant par la formalisation de rencontres techniques et politiques régulières et la définition d'enjeux et de projets prioritaires à développer à une échelle transfrontalière.


Carte « renforcer l'image »

ORIENTATION 2 : RENFORCER L'EFFICACITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE EN TENANT COMPTE DE NOS RESSOURCES NATURELLES

CONTEXTE :

Le pays est dynamique par sa croissance démographique et cela peut être porteur de développement économique. Mais nous faisons face depuis plusieurs années à un phénomène de dépendance en matière d'emploi vis-à-vis de l'extérieur. Le territoire présente en effet un déficit d'emploi sur place par rapport au nombre de ses habitants. C'est un signe de dépendance économique mais, au delà, cela témoigne d'un territoire qui devient progressivement un territoire dortoir.

Quelques indicateurs économiques témoignent de notre dépendance vis-à-vis de pôles d'emploi extérieurs : la localisation en dehors du pays de sièges d'entreprises, des emplois occupés en partie en dehors du pays (*42% des actifs du Pays travaillent à l'extérieur c'est à dire le plus fort taux de la région*), évasion commerciale vers les pôles commerciaux des agglomérations voisines, etc...

 **Territoire dortoir :**
Un endroit où la majorité des habitants vivent et dorment mais travaillent ailleurs.

Cette évolution a des conséquences multiples pour l'habitat, l'environnement, etc..., mais aussi, et c'est loin d'être négligeable, sur l'image du Pays.

Le développement du tissu économique est donc indispensable pour accompagner le développement résidentiel et ne pas s'enfermer dans une image de « territoire-dortoir » qui ne serait pas porteuse ou attractive économiquement. Un équilibre habitat/emploi est à atteindre pour éviter de banaliser ou « banlieuriser » le territoire, le volume d'emplois disponibles sur le territoire doit pouvoir se développer pour générer notamment un mode de vie en harmonie avec le pays où chacun puisse réussir son développement personnel sans dépendances ou contraintes excessives en matière de transport, d'accès aux services, de modes de consommation, etc.

Pour tendre vers cette objectif, nous pouvons nous appuyer sur nos atouts et lever un certain nombre de freins.

- **l'agriculture** : fortement présente sur le Pays malgré une réduction progressive de la surface agricole au profit des zones urbanisées. Toutefois, ce recul reste raisonnable par rapport à la moyenne régionale. Cette économie fortement soumise aux politiques communautaires et aux marchés internationaux a subi des crises importantes notamment dans le secteur de l'élevage. C'est ce secteur ainsi que celui de la culture légumière et la diversification qui doivent permettre de maintenir le maximum d'exploitations sur le territoire et faire face à une évolution de l'agriculture parfois jugée comme inéluctable.
- **l'industrie** : cette activité présente un taux d'emplois important à l'échelle du Pays. Ce taux n'est pourtant pas le reflet d'un territoire fortement industrialisé mais plutôt la marque d'une activité tertiaire faible. Ce tissu industriel s'appuie sur de grands établissements notamment dans le domaine agro-alimentaire. Le tissu industriel est marqué par un nombre important de petites et moyennes entreprises sans véritable dominante en terme d'activité. Le développement des implantations industrielles doit faire face à l'absence d'aides publiques (PAT, Objectif2) et à

l'absence de stratégies concertées en matière de zones d'activités. Nous faisons face aussi à une faible capacité de créations d'entreprises.

- **les activités tertiaires** : faible sur ce territoire, ce type d'emploi est plutôt attiré dans les agglomérations voisines. Les services publics constituent une part importante de ce type d'emploi (Hôpitaux de Bailleul et d'Hazebrouck et établissements scolaires). L'activité touristique est beaucoup plus marquée par une activité excursionniste générant peu de dépenses locales. Une meilleure coordination et concertation dans ce domaine devrait permettre de faire monter en charge cette activité. L'activité commerciale tend à se réduire en milieu rural du fait d'une évolution généralement constatée dans ce type d'espace.

Le Pays dispose d'autres points d'appui pour son développement économique, notamment la présence de structures d'animation et de développement économique dont la proximité avec le territoire est un atout certain. La proximité des agglomérations voisines et notre niveau d'accessibilité sont des atouts importants pour notre développement, de même que la qualité du cadre de vie du Pays qui nécessitera par ailleurs pour être maintenue de mettre en place une politique en faveur de la protection de l'environnement. Parmi les tendances à venir il faudra tenir compte du développement des infrastructures de transports, du développement échanges et des mobilités.

Les enjeux de cette orientation seront donc de réussir à développer de manière équilibrée les nombreux pôles d'emplois qui composent le Pays, d'offrir plus d'emplois locaux pour les habitants et réduire ainsi la dépendance économique vis-à-vis de nos voisins, d'éviter que l'on devienne un pays que l'on traverse uniquement (flux touristiques, flux de marchandises, etc...), de réussir un développement économique qui ne remette pas en cause notre point fort lié au cadre de vie et à l'environnement.

Six mesures principales permettent de développer cette orientation et traduisent l'ambition du territoire. Celle-ci peut-être traduite de la manière suivante : **la recherche de l'équilibre en matière de développement économique : équilibre entre types d'activités (tertiaire / industriel), équilibre entre fonction résidentielle et fonction économique du Pays, équilibre entre qualité de l'environnement et économie. La recherche d'une efficacité plus marquée à une échelle pertinente.**

MESURE 5 : EN S'ENGAGEANT DANS UNE POLITIQUE TOURISTIQUE DURABLE

L'activité touristique se développe sur le territoire, elle se structure progressivement grâce au réseau d'Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative. La richesse de l'activité touristique du Pays s'appuie sur la diversité de son offre et bénéficie de la proximité des marchés urbains.

Notre activité est dominée par une offre d'excursion qui génère peu de dépenses locales notamment le Pays Cœur de Flandre représente 2% des nuitées de l'espace régional. L'objectif de cette mesure est de mettre en œuvre une politique touristique plus ambitieuse en matière de retombées économiques, ceci implique de franchir une étape dans notre organisation et de rechercher à développer le très court séjour.

Le pays souhaite s'engager dans une démarche de tourisme durable. Le concept de durabilité englobe les dimensions sociale, environnementale et économique de l'activité touristique. L'objectif est d'organiser l'activité à l'échelle du Pays sur la base des potentiels existants et des opérateurs

existants. La création d'une « locomotive touristique » susceptible de drainer des visiteurs pourrait contribuer à atteindre l'objectif de durabilité économique du tourisme.

La durabilité économique implique nécessairement une mise en réseau des opérateurs afin d'étoffer les produits touristiques et induire des séjours plus longs. Ce projet économique nécessite aussi d'élaborer une stratégie de développement qui ait un effet d'entraînement vis-à-vis des investisseurs privés notamment en matière d'hébergement.

La durabilité environnementale implique une répartition harmonieuse et en réseau des activités sur l'ensemble du territoire pour éviter les situations de sur-fréquentation. Ainsi, l'activité touristique ne doit pas être concentrée uniquement sur les « Monts de Flandre ». Dans ce sens, les secteurs de la forêt de Nieppe et de la Vallée de la Lys devront se développer en harmonie avec leurs atouts environnementaux.

La durabilité sociale (ou éthique) implique que cette activité se fasse dans le respect des pratiques existantes (agriculture), des habitants (zones des Monts) et des salariés et soit porteuse d'un message sans contradiction avec le pays (arts de vivre, protection des milieux, etc).

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRETE ? :

- **Mener une réflexion collective avec le Conseil de Développement sur l'organisation touristique du territoire et susciter le désir de bâtir un projet plus ambitieux.**
- **Elaborer une stratégie de développement touristique :**
L'élaboration d'une stratégie touristique doit permettre de mieux se coordonner avec les territoires voisins (Pays des Moulins, vallée de la Lys, versant belge, Lille, etc). Elle doit permettre de plus la mobilisation des acteurs touristiques autour d'un projet commun, de préciser les types de visiteurs à attirer, de définir des principes d'organisation collective pour porter le développement touristique du territoire. Cette réflexion devra tenir compte du « schéma de développement du tourisme et des loisirs de la Vallée de la Lys » axé sur le tourisme fluvial et du « schéma de développement touristique » basée sur la convivialité du CDR du Pays des Moulins.
- **fédérer les opérateurs touristiques du Pays :**
Des opérateurs touristiques existent sur le Pays (Offices de tourisme, et Syndicats d'initiative). L'association Hauts de Flandre tourisme en regroupe la plupart. Sur cette base d'organisation, un organisme de cohérence touristique doit voir le jour rapidement pour porter le projet touristique du Pays et organiser la mise en réseau.
- **soutenir la création d'hébergements touristiques et favoriser l'émergence de nouveaux centres d'intérêt sur le Pays :**
Cet objectif doit permettre la mise en réseau de l'offre touristique, de créer des produits touristiques, de répartir l'activité sur l'ensemble du territoire en trouvant des complémentarités entre les Monts, la plaine, les villes, la Lys. Il s'agit aussi de développer la « pierre angulaire » de l'économie touristique à savoir, l'hébergement dans une optique de pérennité économique.

MESURE 6 : EN INCITANT A LA MISE EN RESEAU DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

La présence de grandes unités industrielles sur le territoire est synonyme d'atout et de crainte : l'atout concerne le développement économique produit par ces entreprises (Danone, Bonduelle,

Roquette, Arc International, etc) et le volume d'emploi généré ; la crainte concerne les risques de délocalisation ou fermeture potentiellement induits par les stratégies des grands groupes industriels à une échelle dépassant celle du Pays. Le territoire serait fragile s'il ne présentait pas l'avantage de disposer, en parallèle, d'un tissu d'entreprises très diversifié et nombreux, susceptible de présenter une alternative à des fermetures massives éventuelles.

Cependant, ce tissu économique est marqué par l'absence d'une filière dominante et par l'importance en nombre des TPE et PME. De fait, ce tissu très disséminé présente des difficultés à répondre à des enjeux de développement tels que la formation professionnelle, la recherche, l'utilisation des NTIC, la gestion des ressources humaines, etc...

Le développement d'un territoire passe aussi par des échanges intenses entre tous les acteurs économiques suscitant ainsi de l'émulation, des transferts de compétences, des transferts de méthodologies, des achats en commun, etc. Cette dynamique s'est déjà engagée sur le territoire par les chambres consulaires par le biais des unions commerciales, des clubs d'entreprises, ou des manifestations organisées par les collectivités locales. **Cette dynamique devra être confortée et développée pour induire une contagion du progrès et une émulation au sein du tissu économique.**

Ainsi, les actions qui concourront à la mise en réseau, à la mutualisation des moyens, aux relations par filières et entre filières, susceptibles de dynamiser l'économie locale seront soutenues.

MESURE 7 : EN METTANT EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES, DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

Les actions menées dans le cadre de cette mesure devront être complémentaires des actions d'ores et déjà réalisées sur le territoire au travers de différents dispositifs, par les acteurs habituels sur les champs de l'emploi, des activités économiques et de l'insertion.

Il s'agit à l'échelle du Pays de contribuer à une dynamique locale de développement économique en structurant et coordonnant les actions existantes, en impulsant de nouvelles actions, en élaborant de réelles stratégies de développement économique et de l'emploi.

Cette mesure permet de mobiliser des moyens financiers pour mettre en œuvre des actions concrètes en matière économique dans plusieurs domaines :

- Soutien à la création, au développement, et à la pérennisation d'entreprises commerciales et artisanales
- Relier l'économie et l'emploi insertion
- Aider à la structuration des activités d'utilité sociale et de proximité
- Optimiser la gestion locale de l'emploi

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRETE ? :

- **Mettre en œuvre de meilleures conditions de mise en réseau entre les intervenants économiques du pays et les élus : inventaire des actions, des acteurs (intervenants dans ces domaines) et des politiques publiques**

- **Améliorer l'image globale des TPE et PME** pour renforcer notre tissu économique et séduire les jeunes pour qu'ils intègrent ce type d'entreprise.
- **Développer et améliorer la gestion des ressources humaines au sein du tissu d'entreprises** : un groupe de travail animé par la CCI anime d'ores et déjà une réflexion sur ce thème avec des pistes de travail telles que la création d'une plate forme de service en ressources humaines, l'accompagnement stratégique des organismes de formation, une meilleure transmission des compétences.
- **Structurer l'économie sociale et solidaire** : L'économie sociale et solidaire est un moyen de répondre aux attentes de la population et de développer en particulier les services aux personnes. Ceci représente un potentiel d'activités économiques à structurer dans un pays où la démographie est en hausse. Des acteurs de l'économie sociale oeuvrent au sein du Pays, leur mise en réseau permettrait de :
 - améliorer la capacité de réponse des acteurs de l'économie sociale et solidaire en créant des services adaptés aux besoins notamment dans les domaines de la santé, de l'environnement, du social et de l'aide à la personne.
 - réussir l'articulation entre économie sociale et solidaire et économie traditionnelle

MESURE 8 : EN PRODUISANT UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE ET DES CONDITIONS D'ACCUEIL PROPICES AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Le Pays est à l'écart du régime des aides européennes (objectifs 1,2,5b) et de la PAT (Prime d'Aménagement du Territoire) pour des projets industriels, cette situation désavantage le territoire en terme d'implantation d'entreprises dans un contexte concurrentiel qui se développe entre les territoires.

Pour autant, le Pays doit se donner les moyens de son propre développement sans lesquels le déséquilibre entre le nombre d'emplois sur place et le nombre d'habitants continuera à s'accroître en laissant se profiler un territoire dortoir dépendant des pôles d'emplois voisins.

L'objectif de cette mesure est donc de réfléchir puis d'agir à l'échelle du pays sur une stratégie à mettre en œuvre pour accueillir dans les meilleures conditions de nouvelles activités économiques.

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRETE ? :

- **faire connaître la réalité économique du Pays et communiquer sur l'image du Pays**
Il s'agit de mettre en avant tant à l'interne qu'à l'externe les réalités économiques et sociales du Pays.

Outils de promotion des zones d'activités du Pays en s'appuyant sur les outils existants ou antérieurs
Outils de promotion du Pays de manière générale
(*potentiels et réussites agricoles, atouts touristiques, tissu socio-professionnel, cadre de vie, ressources scolaires, ressources santé, etc*)

- **Réflexion dans le cadre du SCOT Flandre -Lys sur la stratégie de développement économique** en lien avec la politique foncière du territoire et le développement des zones d'activités.
- **Développer des zones d'activités économiques comportant un volet environnemental affirmé et communiqué**
La définition d'une charte environnementale ou de développement durable permettant de concevoir un développement économique respectueux de l'environnement et servir d'outil de communication pour les entreprises.
- **Développer l'offre de services aux entreprises industrielles artisanales et commerciales.**
Veille et enquêtes approfondies sur les besoins des entreprises en matières de services
- **soutenir le maintien d'activités commerciales et de services au sein des villages afin de préserver leur dynamisme.**
Le pays fait face à une contradiction : la population se développe et parallèlement, le tissu commercial de proximité se réduit. Les modes de consommation et d'autres phénomènes tels que le durcissement des normes sanitaires et de sécurité, expliquent en partie cette situation. Ainsi les actions innovantes concourant au maintien d'une activité commerciale de proximité seront soutenues, principalement dans les secteurs ruraux du territoire.

MESURE 9 : EN POURSUIVANT L'AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ET EN CAPTANT LES FLUX DE TRANSIT

Le pays Cœur de Flandre n'est pas enclavé, sa géographie rend naturellement aisé la circulation des personnes et des marchandises. Il présente toutefois des situations différentes selon les points du Pays, trois directions devront être privilégiées :

- **améliorer l'accessibilité du secteur de la Lys** : La vallée de la Lys reste encore aujourd'hui le secteur du Pays le moins accessible du fait d'un réseau routier qui sillonne au travers d'un tissu urbain dense et du fait d'un trafic de poids lourds en constante augmentation qui tend à rendre difficile la fluidité de la circulation. **Toutes les pistes visant à réduire cette faiblesse devront être étudiées**, y compris une utilisation de la voie d'eau plus importante afin de réduire de façon conséquente le trafic poids lourds.
- **Poursuivre l'action pour améliorer la liaison routière par la RN42 reliant la métropole au littoral.**
- **Conforter le fonctionnement économique du Pays caractérisé par un réseau équilibré de pôles d'emplois par des aménagements de transports qui favorisent les liens entre eux**

L'amélioration des infrastructures de communication est nécessaire pour le développement du territoire, notamment pour soutenir le développement économique du secteur d'Hazebrouck et du secteur de la Lys. **Cependant, l'amélioration des infrastructures ne doit pas conduire au risque de devenir un territoire de transit uniquement traversé par des flux de transit générés notamment par les deux grands pôles d'attraction que sont Lille et Dunkerque.**

<i>L'amélioration des infrastructures de transport ne doit pas conduire au risque de devenir un territoire de transit uniquement</i>
--

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRETE ? :

- **Anticiper l'évolution des infrastructures de communication pour éviter de devenir un territoire de transit**
Il s'agit notamment de mener une réflexion de développement économique futur liée à l'aménagement de la RN42 : *faisabilité d'une route touristique sur l'ancienne RN42*
- **Etudier les potentialités de développement économique autour des principales infrastructures de communication.** L'aérodrome de Merville, le canal à grand gabarit, la RN42, la Lys, site transfrontalier de Calcane.
- **Mener une réflexion sur l'accès au réseau Haut Débit dans une optique de développement d'activités économiques.**

MESURE 10 : EN MAINTENANT LE PLUS POSSIBLE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'agriculture du pays Cœur de Flandre présente des atouts incontestables notamment le nombre encore important des petites et moyennes exploitations. Celles-ci témoignent d'une agriculture dynamique et concourent à façonner la qualité du paysage caractérisé par des parcelles de tailles encore modestes.

Le Pays doit pouvoir maintenir sa vocation agricole. Pour cela, nous devons soutenir toutes les opportunités de diversification et de spécialisation qui seront à même de consolider les exploitations et maintenir ainsi un tissu important de petites et moyennes exploitations.

Le Pays doit se concentrer sur plusieurs objectifs :

- **Conforter les zones agricoles** dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
- **Conforter les filières dans lesquelles se sont spécialisées les exploitants agricoles du Pays.** L'objectif est de maintenir la diversité des productions et le potentiel de développement agro-alimentaire présent sur le territoire. Il s'agit principalement de l'élevage associé à la polyculture, les légumes et la pomme de terre. Au regard du caractère résidentiel du Pays qui tend à se développer, le soutien à la spécialisation dans le domaine de l'élevage devra se traduire par des mesures contractuelles négociées en amont entre l'exploitant et les collectivités locales permettant, autant que faire se peut, un développement économique de l'exploitation tout en ne remettant pas en cause la qualité de vie générale du Pays. Dans ce cadre les Contrats d'Agriculture Durable (CAD) seront promus.
- **la poursuite de la diversification en matière d'agro-tourisme.** Dans un contexte de résidentialisation croissante et de proximité des marchés urbains, l'agro-tourisme du Pays Cœur de Flandre trouve un marché potentiel qui doit permettre d'apporter des revenus complémentaires aux exploitations. Les expériences existantes seront confortées : fermes de découverte, accueils à la ferme, gîtes et tables d'hôtes, etc...

- **le développement des produits agricoles que l'on propose ici et pas ailleurs** : piste de la labellisation permettant de se différencier des autres produits agricoles, développement de la vente des produits fermiers en structurant un réseau de vente. Il s'agit de développer les produits associant qualité et territoire.
- **Conforter le travail des réseaux** pour encourager l'approche qualitative de la diversification et développer des contacts de territoire inter-réseaux pour mener des actions en partenariat (plaquette, manifestations, associant d'autres acteurs).

Carte tourisme

Carte économie

ORIENTATION 3 : AGIR POUR UN AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE ET UNE COHESION SOCIALE RENFORCEE A L'ECHELLE DU PAYS

CONTEXTE : UN TERRITOIRE CONVOITE QUI GENERE DES ATTENTES NOUVELLES

Le pays Cœur de Flandre connaît une évolution forte de sa physionomie depuis plusieurs années : les taux élevés de constructions neuves, la densité humaine qui s'intensifie, la croissance démographique annuelle du pays qui est loin devant tout autre zone d'emploi régionale, le développement des déplacements domicile/travail, etc... **Le territoire se caractérise donc par un dynamisme démographique important qu'il est nécessaire d'entretenir pour notre développement mais certainement avec des mesures d'accompagnement pour éviter les effets négatifs.**

L'évolution de notre société que l'on observe dans plusieurs domaines est en partie à l'origine de ce constat. On retiendra parmi ces évolutions générales notamment : la tendance vers une mobilité de plus en plus forte des salariés, le développement de familles mono-parentales et de familles éclatées, l'aspiration des urbains à fuir nombre d'inconvénients subits en ville (pollution, sentiment d'insécurité, etc...), l'évolution de la politique agricole commune à moyen terme et qui aura des impacts sur notre agriculture et donc nos spécificités : paysage, maintien de petites et moyennes exploitations, mais aussi l'engouement pour l'accession à la propriété et le taux croissant de motorisation au sein des ménages. Ces évolutions ont des impacts variés qui modifient fortement le monde urbain, rural, périurbain.

Ces tendances de fond sont exacerbées ici par la proximité géographique du pays Cœur de Flandre vis-à-vis des agglomérations de la région Nord Pas-de-Calais et notamment lilloise . Le phénomène de métropolisation va se développer à nos portes entraînant des effets en terme de péri-urbanisation : développement de la circulation, migrations définitives, pression foncière, etc... Le développement des infrastructures de communication (RN42 – A25 – TER, etc), qui, si cela est indispensable au développement économique du pays, peut avoir un effet à double tranchant se traduisant par un effet « aspirateur » vers les agglomérations pourvoyeuses d'emplois.

Ce dynamisme démographique et résidentiel du territoire n'engendre pas seulement des impacts positifs mais aussi des effets négatifs tels que la difficulté de répondre à la demande importante de logements (par exemple pour les ménages à faibles ressources), la tendance du territoire à être considéré comme un territoire dortoir, les rapports parfois conflictuels entre modes de vie différents qui témoignent d'un territoire qui se « résidentialise » rapidement, la pression environnementale engendrée par une présence humaine plus forte et qui appelle des réponses collectives.

Ce contexte engendre de nouveaux besoins sociaux, des aspirations nouvelles en terme de services par exemple ou des risques accrus de décalages dans l'évolution du tissu social (marginalisation des publics en difficulté, ségrégation spatiale, etc...).

Les enjeux de cette orientation seront donc de

- **Réussir le développement des villes et villages sans remettre en cause leurs caractéristiques propres** liées aux formes urbaines, paysages, types d'habitats, etc..., tout en étant économe de l'espace.
- **Réussir le développement résidentiel du pays sans compromettre le cadre de vie** qui est notre point fort aujourd'hui et dont le milieu naturel constitue un support de notre développement et de notre identité.
- **Réussir à trouver les meilleures réponses adaptées aux besoins nouveaux de la population** et harmoniser la « cohabitation » entre nouveaux et anciens habitants.
- **Favoriser la mixité sociale**
- **Mieux prendre en compte les publics en difficulté**

Pour cela le Pays devra lever des freins et utiliser des points d'appui :

- Mener à son terme la démarche de *Schéma de Cohérence Territoriale Flandre-Lys* qui est une chance pour le Pays de répondre collectivement aux enjeux d'occupation de l'espace et d'harmonisation des politiques intercommunales
- Accentuer la volonté de coopération entre collectivités locales pour trouver des solutions collectives à des enjeux communs, par exemple sur la question de l'amélioration des transports collectifs à l'échelle du Pays.
- Se doter de compétences en ingénierie pour faire face aux problèmes complexes posés (montage dossier de lotissement communaux, etc)



SCOT :

les schémas de cohérence territoriale ne se contentent pas de déterminer la destination des sols. Il est un outil et un lieu de coordination des politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacement, d'implantation commerciale. Il s'agit de maîtriser le développement en tenant compte des effets sur l'environnement.

Plusieurs mesures principales permettent de développer cette orientation et traduisent l'ambition du territoire.

MESURE 11 : EN ANTICIPANT L'EVOLUTION DES ESPACES URBAINS ET EN CONTRIBUANT A UN AMENAGEMENT COHERENT

La diversité des espaces du territoire et les mutations fortes présentes et à venir nécessitent de porter une attention particulière à une meilleure mise en cohérence des réflexions et décisions d'aménagement de l'espace et ceci dans l'objectif de bâtir un Pays qui ne subisse pas de déséquilibres et qui ne remette pas en cause ses atouts d'aujourd'hui.

Le nombre important d'intercommunalités exerçant à des niveaux différents la compétence d'aménagement de l'espace rend nécessaire la concertation entre elles pour anticiper sur des effets non souhaités tels que : l'étalement urbain, la dispersion de l'habitat, la ségrégation sociale et spatiale, la modification des paysages urbains, la gestion non économe de l'espace.

Toutes les actions d'information, de coordination, de concertation, seront privilégiées afin de s'assurer d'un processus de développement équilibré des villes et villages.

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRETE ? :

- **Etablir une concertation initiale puis des échanges réguliers entre les syndicats mixtes porteurs des SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).** Le pays touche les SCOT de Dunkerque, Béthune, Saint-Omer et Lille. Il s'agira de veiller à établir des orientations non contradictoires entre eux, notamment au niveau des marges du Pays.

- **Inciter à l'élaboration de PLU intercommunaux et développer les études d'aménagement du cadre de vie.**
- **Adapter l'offre de logements aux évolutions des besoins de la population en veillant à la mixité sociale.** Il s'agira de poursuivre le rattrapage des situations d'inconfort du logement notamment en milieu rural. Il s'agira de développer l'offre de logement locatif et l'offre de logement social. Un Programme Local de l'Habitat constituera l'outil à mettre en œuvre dans un premier temps. Il devra s'articuler avec le PLH mené sur le territoire du CDR du Pays des Moulins.
- **Apporter une aide technique aux communes et aux particuliers** en ce qui concerne les choix urbanistiques et architecturaux (sollicitation du CAUE, cahier de recommandation pour l'élaboration des PLU).
- **Favoriser l'accès au logement pour les jeunes.** Plusieurs problèmes concernent cette thématique : le fait que l'évolution du marché au sein du pays tend à défavoriser les ménages ayant peu de ressources (et donc les jeunes ménages) et le fait que des jeunes éprouvent de réelles difficultés (on a cité par exemple le jeune qui dès 18 ans doit quitter le domicile de ses parents). Dans la continuité du PLH, des actions concrètes pourront être mise en œuvre dans cette direction.



PLH :
le Programme Local de l'Habitat invite à réfléchir collectivement sur le fonctionnement du marché de l'habitat à moyen et long terme. Il définit pour une durée au moins égale à 5 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et à assurer sur le Pays une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements

MESURE 12 : EN RENFORCANT LE MAILLAGE DE L'ESPACE RURAL EN PRENANT APPUI SUR LES VILLES ET LES BOURGS

Le Pays Cœur de Flandre est caractérisé par une armature urbaine composée de plusieurs villes principales et bourgs autour desquels se développe un tissu rural et péri-urbain. Deux villes principales (Hazebrouck, Bailleul), un chapelet de villes dans le sud du Pays (Merville, Estaires, La Gorgue, Nieppe) et des bourgs-centre (Cassel, Steenvoorde), un réseau de bourgs intermédiaires et de villages. L'ensemble constitue le point fort du territoire par la répartition de la population que cette structure urbaine permet.

Cette diversité peut laisser à craindre un risque de développement émietté ou déséquilibré entre territoires, notamment entre territoires ruraux et urbains.

Cette mesure suppose de concevoir des actions visant à préserver les fonctions urbaines essentielles au maintien de la cohésion du Pays, notamment dans les cantons ruraux :

- **Conforter la place d'Hazebrouck comme principal pôle urbain du Pays Cœur de Flandre**, rassemblant les fonctions de centralité dans les domaines des services, économiques, administratifs, culturels, commerciales.
- **Maintenir dans les autres villes et bourgs-centre** les principaux services publics et équipements de pôles secondaires et dynamiser le commerce en rationalisant l'organisation spatiale de l'ensemble des services à la population au niveau des bassins de vie.

- **Développer des formes innovantes de services et d'équipements locaux** destinés à corriger les déséquilibres, principalement en milieu rural.

MESURE 13 : EN ASSURANT UNE MEILLEURE COHABITATION ENTRE ACTIVITES AGRICOLES ET DEVELOPPEMENT DU CARACTERE RESIDENTIEL DU PAYS

L'agriculture au sein des deux régions agricoles du Pays Cœur de Flandre (Flandre intérieure et Plaine de la Lys) est dynamique et encore très présente. De nombreux indicateurs démontrent ce dynamisme malgré les difficultés générales de cette activité liées à la mondialisation des marchés. Le pays présente encore de nombreuses petites et moyennes exploitations, des chefs d'exploitation jeunes, des productions très diversifiées, etc...

En dehors de son rôle économique, l'activité agricole joue un rôle non négligeable pour le territoire qu'il est nécessaire de reconnaître et de mettre en avant :

- C'est notamment elle qui produit l'image de la ruralité aux portes des agglomérations urbaines
- C'est elle qui produit la « toile de fond » des activités touristiques du Pays
- C'est elle qui produit en grande partie la notion de « qualité du cadre de vie » du Pays

Le développement du Pays repose en partie sur cette image de **réseau de villes à la campagne** qu'il est nécessaire de faire perdurer.

Cependant, force est de constater aujourd'hui que se développe une forme de concurrence à l'échelle du Pays qui voit la confrontation entre une fonction agricole originelle et une fonction résidentielle qui s'accroît.

Cette confrontation se traduit concrètement par une concurrence foncière (développement des lotissements, des infrastructures routières, etc...) mais aussi par des incompréhensions mutuelles entre nouveaux habitants et agriculteurs du territoire sur les thèmes du développement des activités agricoles (exemple : l'agrandissement d'ateliers d'élevage), des pratiques quotidiennes de l'agriculture et de la fréquentation récréative ayant un impact sur l'agriculture (exemple : pollution).

Toutes les actions et expériences permettant d'améliorer l'information mutuelle et la connaissance du monde agricole, seront privilégiées afin de réduire les conflits potentiels et bâtir des territoires privilégiant l'harmonie entre activité agricole et vie quotidienne.

Toutes les actions visant à inciter le consommateur à consommer des produits locaux issus des spécificités de notre agriculture seront soutenues.

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRETE ? :

- **Communiquer sur les activités agricoles, leurs contraintes et le développement de la qualité des productions :** lors des manifestations grand public (journées portes ouvertes, Foire d'Hazebrouck), le développement de rencontres locales avec le tissu associatif autour de thèmes précis (l'agriculture intensive, les perspectives de l'agriculture bio, etc...).

- **Poursuivre la prise en compte de l'activité agricole et de ses possibilités de développement dans les documents d'urbanisme** : dans le cadre de la création du SCOT de Flandre-Lys, une réflexion spécifique sur la question foncière agricole devra être menée.
- **développement des actions d'ouverture des exploitations au grand public** avec l'appui de réseaux spécialisés tels que *Bienvenue à la ferme* ou *le savoir vert*.
- **encourager les initiatives d'intégration paysagère des bâtiments agricoles.**

MESURE 14 : EN ANTICIPANT L'EVOLUTION DES BESOINS EN EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION

L'apparition de besoins nouveaux, l'installation de plus en plus importante de nouveaux habitants et le vieillissement de la population, sont autant de facteurs qui suscitent des besoins nouveaux ou des exigences nouvelles en matières de services et d'équipements. Face à ces nouvelles exigences, les communes sont démunies et ne sont pas en mesure de répondre à la demande ou d'en mesurer la réelle pertinence. Par ailleurs les communes rurales du pays n'ont pas vocation à répondre systématiquement à la pression de demande de services venant des habitants, les solutions devant être trouvées par des réflexions élargies aux bassins de vie ou à l'échelle du Pays.

Plusieurs thèmes sont identifiés pour lesquelles il sera nécessaire de porter une attention précise :

- la qualité et la répartition des services face au vieillissement progressif de la population,
- le maintien et la qualité de l'accueil des services publics
- l'accès et la formation aux nouvelles technologies

Le manque d'activités culturelles constitue une faiblesse pour l'ensemble du territoire. Les activités et démarches existantes devront être poursuivies dans un objectif de coordination et de déploiement au sein de la totalité du Pays des activités culturelles.

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRETE ? :

- En mettant en oeuvre un **Programme Territorial de Santé** : à l'échelle du Pays, ce programme doit permettre une meilleure adaptation des politiques de prévention aux problématiques qui concernent spécifiquement notre territoire. Le PTS du Cœur de Flandre s'appuiera sur l'organisation du Pays pour ce qui concerne le pilotage du Programme. Le PTS mettra en évidence les problèmes et besoins de santé pour la population de notre Pays, la détermination des objectifs à atteindre pour cette population, et l'identification des actions précises de prévention à mener.
- En étudiant la faisabilité de développement de **point'com administratif** en milieu rural permettant un meilleur accès aux principaux services publics.
- **Réalisation d'un état des lieux – diagnostic culturel** pour mieux appréhender et évaluer l'existant avant de s'engager dans la réalisation de projets culturels lourds.

- **mutualisation des moyens de communications concernant les manifestations culturelles**
- **Développer les lieux d'apprentissage et de diffusion culturelle et artistique**
- **favoriser toutes les formules permettant d'élargir le plus possible l'accès à la culture**

MESURE 15 : EN DEVELOPPANT ET INCITANT A L'UTILISATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS

Le Pays Cœur de Flandre n'échappe pas à la tendance généralisée de croissance des flux de transports, d'augmentation du taux d'équipement des ménages en véhicules motorisés et de développement du temps de transport pour se rendre depuis son domicile à son lieu de travail. Le développement des flux (confère les comptages de véhicules sur les principaux axes) est ici justifié par la présence de plusieurs aires urbaines qui composent le Pays et qui génèrent des flux entre elles, mais aussi par la proximité des agglomérations urbaines. Notamment la situation géographique du pays à mi-distance entre Lille et Dunkerque qui fait que notre territoire est concerné par d'importants flux de transit.

Ce constat n'est pas sans effets sur nos modes de vie (stress, problèmes récurrents de circulation, etc...) et sur l'environnement (pollution atmosphérique, formes urbaines liées à l'utilisation de la voiture). **Le Pays entend favoriser l'utilisation des transports en commun au sein du territoire et vers les pôles d'emplois extérieurs et entre les pôles d'emploi du Pays afin de réduire les effets néfastes sur nos modes de vie et sur l'environnement.**

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRETE ? :

- **Développer le concept de « pôle d'échanges de transport » à Hazebrouck et Bailleul.** Ceci devant permettre d'améliorer les ruptures de charge entre le réseau de bus et le réseau ferré, d'aménager les abords des gares afin de permettre une meilleure utilisation du train, etc...
- **Améliorer l'offre et la qualité des déplacements au sein du territoire :** ceci concerne notamment le secteur de la vallée de la Lys qui reste globalement mal connecté au reste des autres pôles d'emplois du Pays que sont Hazebrouck, Bailleul, Steenvoorde, etc..., mais aussi vers les agglomérations voisines. Pour tendre vers cet objectif, qui deviendra de plus en plus nécessaire au regard du développement du territoire, une *étude des besoins* à l'échelle du Pays devra être envisagée.
- **Mettre en place une concertation permanente entre autorités organisatrices des transports et les utilisateurs.** L'objectif étant de mieux faire coïncider l'offre et les besoins réels des utilisateurs en prenant en compte les rythmes de vie du territoire selon les localisations.
- **Favoriser la mobilité des jeunes sur le territoire**
 - Malgré le bon niveau d'accessibilité du Pays et la présence d'un réseau de transports en commun, le constat du manque de mobilité des jeunes est fait. Le concours lycéens 2002 « *je vis mon Pays Cœur de Flandre* » avait permis de mettre en évidence cette problématique. Ce public sera traité

spécifiquement dans les études et réflexions menées sur les déplacements.

- **Faire évoluer les transports et les équipements pour mieux accueillir les personnes à mobilités réduites** (y compris aveugles et malentendants)

MESURE 16 : EN METTANT AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Malgré le contexte général de vieillissement de la population, le Pays présente un atout quant à la jeunesse de sa population. Celle-ci constitue l'avenir du territoire, il est nécessaire d'inscrire les jeunes au cœur de nos préoccupations. Les questions de formation, de qualité de vie, de logements, de mobilité, émergent majoritairement dans les difficultés qu'ils rencontrent et semblent devoir être traitées rapidement.

La volonté du territoire de maintenir son niveau d'attractivité nécessite de concevoir un pays « bâti aussi pour les jeunes ».

D'ores et déjà des dispositifs existent dont il faudra conforter et développer le contenu : Mission locale, contrats petite enfance, Conseil municipaux de jeunes, etc...

Les signataires de la charte souhaitent mettre en avant l'atout de la jeunesse pour le développement du territoire.

1- En développant la prise de parole des jeunes et en les accompagnant dans leurs projets

L'enjeu est ici, d'une part, de faire émerger le citoyen de demain qui se préoccupera de son environnement proche, et d'autre part, d'offrir aux jeunes la possibilité d'étudier la faisabilité de leurs projets.

Le déficit de citoyenneté touche l'ensemble des couches sociales de la population ; il est important de cibler l'effort sur la jeunesse qui constitue le « terreau » des forces vives de demain.

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE ? :

- **développer la prise de parole par tous moyens appropriés**
- **mettre en place une réunion annuelle des Conseils Municipaux de jeunes**
- **développer tous les modes d'expression des jeunes** : artistiques, culturels, sportifs, etc.
- **Créer un encadrement adéquat pour accompagner les jeunes dans la concrétisation de leur projet**

2- En identifiant mieux les problèmes rencontrés par les jeunes à l'échelle du Pays tant en milieu urbain qu'en milieu rural

Les structures dédiées à la jeunesse apportent des solutions, offrent des services mais elles n'ont pas vocation à penser à la place des jeunes. Il est difficilement imaginable d'identifier précisément les problèmes, les besoins ou les interrogations de la jeunesse sans avoir une démarche spécifique pour faire émerger ce qu'ils ressentent.

Deux constats : il n'existe pas de diagnostic précis à ce jour sur lequel pourrait s'appuyer les professionnels pour coordonner leurs actions. Il existe peu de lieux d'échanges pour faire remonter leurs besoins.

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRETE ? :

- mener des enquêtes et réaliser un diagnostic « jeunesse » en préalable à des actions conjointes
- recueillir l'avis des jeunes au travers de supports adéquats et attractifs
- créer un observatoire de la jeunesse avec une mission de « veille »

3- En mettant en réseau les acteurs de la jeunesse

Beaucoup d'acteurs oeuvrent en direction des jeunes sur le Pays dans des directions différentes : la petite enfance, les loisirs, les problèmes d'insertion, l'éducation, etc... Le constat est fait que ces acteurs se connaissent mal, ignorent parfois les pratiques des autres, et que cela fait défaut pour répondre dans les meilleures conditions et complémentirement aux problématiques de la jeunesse.

La mise en réseau des acteurs de la jeunesse a **deux objectifs principaux** : Faire connaître les rôles et actions menés par les acteurs en direction de la jeunesse afin de coordonner, démultiplier des actions existantes et futures, mieux répondre aux besoins des jeunes du territoire et favoriser leur épanouissement

Quels sont les acteurs concernés ? : Communautés de communes, communes, la Mission locale, services de l'Etat (éducation nationale, direction de la jeunesse et des sports) centres socio-éducatifs, centres d'animation jeunesse, le mouvement associatif oeuvrant pour la jeunesse, associations d'insertion, acteurs de la santé, etc

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRETE ? :

- Création **d'un répertoire des professionnels de la jeunesse** à l'échelle du pays. Ce répertoire présenterait « qui fait quoi » sur le Pays (bonnes pratiques, projets, interlocuteurs, etc...). Faire connaître l'existant.
- création d'un **Forum de la jeunesse** : on ne décrète pas la mise en réseau, cela doit passer par une action concrète qui mobilise les acteurs concernés. A ce stade de la réflexion, ce forum aurait pour vocation d'être une vitrine des activités en faveur de la jeunesse, un lieu d'échange des professionnels sur les problématiques jeunesse, une manifestation attractive pour les jeunes susceptible de leur apporter des réponses concrètes en direct.

4- En créant du lien et du sens entre le système éducatif et le projet professionnel des jeunes

- recenser les actions déjà existantes dans ce domaine
- favoriser la découverte du monde du travail tant en direction des jeunes scolaires que des enseignants
- favoriser l'accès à un premier emploi par la mise en place d'une charte avec les entreprises, en collaboration étroite avec la Chambre de commerce et d'industrie
- développer les formations en entreprises favorisant la découverte du métier en lien avec le projet du jeune ou lui permettant de mieux s'orienter dans sa future vie professionnelle.

5- En améliorant l'accueil scolaire et périscolaire

Il existe des situations inégales en terme de moyens alloués aux équipes enseignantes au sein du pays selon que l'on se situe dans une commune importante ou plus petite.

- mener une réflexion sur les outils à mettre en place pour améliorer cette situation
- encourager les coopérations intercommunales et regroupements pédagogiques

MESURE 17 : EN AMELIORANT LA PRISE EN COMPTE DES PUBLICS EN DIFFICULTE

Dans un contexte général de bonne santé économique, il est jugé par les acteurs du Pays encore plus intolérable le fait de voir subsister des poches de pauvreté au sein du pays et des publics en situation de grande détresse.

Cette mesure a pour vocation d'attirer l'attention sur cette problématique afin qu'elle soit traitée dans l'ensemble des mesures de la charte :

Orientation 2

- **Mesure 5 : en s'engageant dans une politique de tourisme durable.** Intégrer dans cette réflexion le concept de tourisme social et l'accès aux sites et hébergements touristiques pour les publics à mobilités réduites.
- **Mesure 7 : en mettant en œuvre un programme de développement des activités, de l'insertion et de l'emploi.** Dans cette mesure est intégrée la mise en place d'un programme local de développement de l'économie sociale et solidaire.

Orientation 3

- **Mesure 12 : en renforçant le maillage de l'espace rural en prenant appui sur les villes et les bourgs.** Prendre en compte la problématique de l'isolement des personnes âgées en milieu rural, la question de l'éloignement aux services publics et à l'accès aux nouvelles technologies.
- **Mesure 14 : en anticipant l'évolution des besoins en équipements et services à la population.** Mener une réflexion sur l'accessibilité à la culture pour les publics les plus démunis, intégrer ce type de public dans la réflexion liée à la prévention santé dans le cadre du Programme Territorial de Santé.
- **Mesure 15 : En développant et en incitant à l'utilisation des transports collectifs.** Comment mieux prendre en compte les publics en difficultés dans ce domaine ?
- **Mesure 16 : En mettant au cœur de nos préoccupation l'enfance et la jeunesse.** En ne prenant pas uniquement en compte les populations scolarisées.

Orientation 4 : En faisant le lien entre insertion et environnement.

Carte transport

ORIENTATION 4 : AMELIORER, VALORISER ET FAIRE CONNAITRE LA QUALITE DES PATRIMOINES COMME VECTEUR DE DEVELOPPEMENT

CONTEXTE : DES TERROIRS DE QUALITE SOUS PRESSION, OU PERSISTE LE RISQUE DE BANALISATION ET DE DISPARITION DE NOS ATOUTS NATURELS, PAYSAGERS ET CULTURELS.

Le pays Cœur de Flandre est un **territoire attractif** accolé à la frontière belge. Il a notamment une fonction de loisir et de détente des pôles urbains voisins, en particulier de l'agglomération lilloise. Il est aussi un **territoire de transit** de grande ampleur par les infrastructures routières et ferroviaires qui le traversent.

Ce territoire garde des **éléments identitaires culturels, naturels et paysagers forts** au sein du contexte régional. En effet, la diversité des sites présents, les savoir-faire et les pratiques locales ont participé au façonnage du milieu naturel. Cet ensemble issu de la relation entre l'homme et la nature lui permet d'être reconnu et d'offrir **une image attractive**.

Cependant, il subit une **pression croissante sur son environnement** par les activités humaines présentes. La création de nouvelles infrastructures de transport liées à l'intensification des déplacements, l'artificialisation des terrains résultant de l'étalement urbain, la perte de biodiversité et la banalisation des paysages, ou encore l'augmentation des rejets dans le milieu naturel sont autant de nuisances qu'il est aujourd'hui possible de réduire sans remettre en cause le développement indispensable du territoire.

Ces phénomènes sont en effet les conséquences d'un mouvement général inéluctable et indispensable. L'évolution des pratiques agricoles en lien avec la fluctuation des marchés et des politiques nationales et internationales, la pression foncière croissante induite par l'attractivité et l'image du territoire, ou encore l'intensification des déplacements individuels ont une influence sur le milieu naturel.

Pour répondre à cette pression, des améliorations pourront être recherchées par la mise en place d'une politique de reconquête de la qualité environnementale. Pour cela, nous pouvons **nous appuyer sur des atouts forts et des opportunités**, comme la présence de **ressources et de compétences locales**. En effet, ce territoire est riche d'éléments naturels divers qui peuvent servir d'appui à des solutions contre la dégradation environnementale et la fragmentation des paysages : couloirs de migrations naturels tels que la vallée de la Lys, becques et fossés, prairies, bosquets et haies résiduelles, chaîne des Monts, etc...

De plus, des acteurs locaux participent déjà à la mise en place de mesures pour améliorer la situation environnementale et paysagère (projets de corridors biologiques, protection et plans de gestion de certains sites, aides à la plantations et à l'entretien de haies, etc.).

Il faut, en outre, considérer l'opportunité de s'inscrire dans un **contexte favorable** au niveau régional à l'amélioration de l'environnement.

Enfin, **l'opinion publique** est de plus en plus **sensibilisée et demandeuse** d'efforts en faveur de l'environnement auprès des pouvoirs publics.

Il est donc opportun de s'appuyer sur ces richesses locales comme facteur supplémentaire d'un

développement durable et de qualité. Une dynamique de développement est initiée aussi par l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, influençant l'image du territoire et son attractivité.

Les enjeux de cette orientation sont donc de :

- **Conserver l'intégrité des paysages du pays et continuer à les mettre en valeur.**
- **Améliorer la qualité du patrimoine naturel en protégeant nos ressources et en reliant les zones de richesses naturelles.**
- **Mieux connaître et faire connaître ce patrimoine naturel afin de sensibiliser tout acteur en contact avec celui-ci (résidents, élus, collectivités, entreprises, agriculteurs, etc...) et d'améliorer les comportements de chacun.**
- **Reconnaître et valoriser la diversité des éléments culturels et historiques au sein du territoire.**

Quatre mesures principales permettent de développer cette orientation et traduisent l'ambition du territoire.

MESURE 18 : EN AMELIORANT NOS CONNAISSANCES ET EN SENSIBILISANT A L'ENVIRONNEMENT

La connaissance et la prise en compte du fonctionnement du milieu naturel est un gage de réussite pour des actions de développement qui restent cohérentes et durables.

De nombreuses lacunes sont encore à combler dans ce domaine pour avoir une vision à la fois précise et globale des aspects environnementaux sur le territoire. La présence du Centre de Phytosociologie de Bailleul est un atout et un initiateur en ce domaine. Il l'est aussi désormais en matière d'éducation à l'environnement. Au delà de la connaissance scientifique, il convient d'enseigner, de diffuser et de sensibiliser les personnes en contact avec le territoire. Cette étape est indispensable pour garantir l'efficacité, la réussite et le maintien des objectifs lancés et des actions menées.

L'amélioration de notre environnement passe nécessairement par la modification des comportements individuels.

1-Approfondir les connaissances scientifiques des éléments naturels sur l'ensemble du pays et les partager

La connaissance homogène et précise du territoire est un préalable pour mettre en place des actions de préservation et de valorisation environnementales. Cette base doit aussi pouvoir être utilisée lors de réflexions communales ou intercommunales sur les PLU. Cependant, l'état actuel des connaissances est plus réduit sur certains secteurs du pays que d'autres. Ainsi, le territoire des Monts de Flandre est mieux connu que les secteurs du Houtland et de la Lys. Des acteurs incontournables et présents sur le territoire ont les compétences pour participer à la réalisation de ces études.

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRETE ?

- Réaliser un inventaire complet de la biodiversité (faune, flore) terrestre et aquatique à l'échelle du pays

2-Développer l'éducation et la sensibilisation à l'environnement des habitants et des visiteurs du pays.

La qualité de notre patrimoine mérite d'être partagée, comprise et mise en valeur. **Cette ambition est d'autant plus importante dans le pays Cœur de Flandre**, qu'au-delà des enjeux mondiaux liés à l'environnement, **il connaît précisément un engouement qui se traduit par une consommation accrue du territoire** : croissance du tourisme, développement de l'habitat, flux de déplacements en hausse, etc. Cet engouement induit des atteintes à l'environnement qu'il est nécessaire d'endiguer par la sensibilisation à la protection et à la qualité de l'environnement. **L'objectif est donc de réduire l'impact de chaque usager du territoire sur le milieu naturel**. Localement certaines associations et collectivités s'y attachent déjà. Il convient donc de relayer ces actions et de les développer à une échelle plus ambitieuse.

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRETE ?

- Réaliser un diagnostic de l'existant sur le territoire du pays, en s'appuyant sur le conseil de développement pour avis.
- Sensibiliser par la diffusion de documents d'information et de conseils sur la qualité du patrimoine naturel et paysager du pays, les bonnes pratiques au quotidien et les aides proposées par les différents partenaires pour l'amélioration de l'environnement.
- Développer les interventions en matière d'éducation à l'environnement en milieu scolaire et développer la participation des enfants dans de petits projets.
- Organiser des manifestations thématiques sur l'ensemble du pays, relayées localement par les acteurs impliqués, en veillant à donner accès à l'ensemble de la population.
- Soutenir et développer la diffusion et la vulgarisation des connaissances scientifiques produites sur le territoire, ainsi que les expériences « pilotes » menées par des acteurs locaux en matière d'environnement.

Population visée :
touristes,
habitants anciens
et nouveaux,
industriels, élus,
agriculteurs,
techniciens.

Parmi les thèmes à développer :
pratiques
quotidiennes
respectueuses de
l'environnement et
consommation
modérée des
ressources
naturelles.

Exemples d'action auprès des enfants :
réalisation d'un
cheminement
pédagogique par
les écoles ou
participation à des
opérations de
plantations de
haies.

MESURE 19 : EN DEVELOPPANT ET EN PROTEGEANT LA BIODIVERSITE

En protégeant la **biodiversité** en recul inéluctable, c'est sur le patrimoine naturel dans son ensemble que l'on agit. C'est aussi sur le cadre de vie du pays que l'on agit, qui est, notons le, le point fort du pays en ce début de XXI^{ème} siècle. Il est nécessaire de prendre en compte la **diversité des paysages, des espèces faunistiques et floristiques**, pour assurer une meilleure qualité environnementale et un cadre de vie agréable.

Cependant, une pression croissante menace cette ressource. L'étalement urbain et les infrastructures de transport forment une barrière aux déplacements et aux échanges de la faune et de la flore sur le territoire. Une **perte irrémédiable de richesses naturelles** liée aux activités humaines est donc constatée. Malgré tout, nous disposons de **sites naturels**



La biodiversité désigne l'ensemble des ressources biologiques de la planète (espèces végétales, animales, habitats naturels) et la manière dont elles interagissent entre elles et avec le milieu naturel.

remarquables reconnus comme sites à haute richesse en biodiversité (Monts de Flandre, forêts humides de Nieppe et Rihoult-Clairmarais, fonds de vallées humides de la Lys, etc.).

La démarche à engager est donc de protéger les zones sensibles, et d'encourager les actions nouvelles en faveur de l'amélioration et de l'expansion de cette richesse naturelle en s'appuyant sur les éléments de diagnostics préalables (mesure 18).


1-Maintenir et développer le paysage semi-bocager.

Le **maillage semi-bocager** est un élément fort du paysage. Il participe à l'image et à l'amélioration du cadre de vie, attirant aujourd'hui de nombreux urbains. Malgré tout, la densité de celui-ci diminue au grès des remembrements et de l'évolution de l'occupation du sol. Sa présence dans le paysage est donc de moins en moins évidente.

Le **paysage semi-bocager** est davantage présent sur le secteur des Monts de Flandre que sur le reste du territoire. Il convient donc de favoriser son maintien, tout en encourageant l'avancée des haies et autres éléments paysagers à la fois sur ce secteur, et sur le reste du pays. Ce linéaire boisé permet en effet d'intégrer des bâtiments industriels ou des installations agricoles, nécessaires aux activités locales. En outre, il constitue un corridor biologique lorsqu'il est relié à des zones naturelles riches telles que des zones humides, bois ou forêts. Enfin, ce paysage participe à la lutte contre l'érosion des sols, les inondations et les pollutions diffuses. Il est donc également un atout écologique.

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRETE ?

- Encourager et étendre les initiatives d'aides à la reconstruction et au maintien des éléments paysagers à l'échelle du pays.
- Mener une réflexion sur le paysage, depuis la réalisation d'un diagnostic à la traduction réglementaire dans les documents d'urbanisme, pour garantir le maintien de cet atout et améliorer les spécificités de chaque « micro-territoire » du pays (plaine de la Lys, Monts de Flandre, Houtland).

 **paysage semi-bocager** = prairies + points d'eau + talus + haies et bosquets

Initiatives d'aides à la reconstruction et au maintien des éléments paysagers :

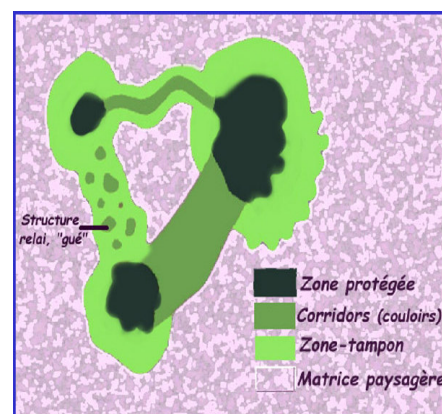
- Pour la plantation de haies d'espèces locales.
- Pour la restauration de bosquets, de plans d'eau et beccues
- Pour le maintien ou le retour de parcelles en prairies herbagées
- Pour la gestion et l'entretien des haies et mares aux moyens de techniques douces.

Proposer les services d'un conseiller en

2-Renforcer la biodiversité sur l'ensemble du pays.

Le **paysage** est le support de la biodiversité d'un territoire. **Les corridors biologiques** sont des continuums biologiques ou physiques, continus ou discontinus, permanents ou non, variables selon les espèces, virtuels ou matériels. Succession plus ou moins linéaire de milieux naturels ou semi-naturels, ils doivent permettre à la faune et à la flore d'assurer des fonctions écologiques, et le déplacement des espèces à des fins de brassage génétique et de colonisation de nouveaux territoires.

Toute transformation du milieu naturel a donc des effets sur sa qualité. Le territoire du Pays Cœur de Flandre étant très « artificialisé », le maillage écologique y est fragmenté et appauvri.



Maillage écologique
Source : DEED, Région NPDC

Il devient donc urgent de relier ces noyaux de biodiversité entre eux pour garantir le maintien et la reconquête d'un patrimoine naturel de qualité.

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRETE ?

- Encourager les mesures contractuelles avec le milieu agricole proposant une amélioration de la qualité environnementale et paysagère des exploitations, passant par une évolution des pratiques et/ou par des actions de maintien des éléments paysagers.
- Décliner la *Trame Verte régionale* à l'échelle du pays Cœur de Flandre, notamment par le soutien et la coordination des projets de Corridors Biologiques déjà initiés localement. Ces initiatives ponctuelles seront intégrées dans un maillage écologique plus important à l'échelle du pays et de la Région. Le projet de route touristique sur l'ancien tracé de la RN42 est, une opportunité pour mettre en œuvre les principes de corridors biologiques, de gestion différenciée et d'aménagements paysagers.
- Encourager les communes signataires de la charte à mettre en place une gestion des espaces publics plus respectueuse de l'environnement. Des avantages environnementaux, sociaux et économiques sont à tirer de la **gestion différenciée**.



« La Gestion différenciée des espaces met en application le génie écologique au service de notre cité pour des espaces plus naturels, plus proches des hommes et plus économiques par la réduction considérable des produits chimiques et des grosses machines. »

MESURE 20 : EN GERANT ET EN PROTEGEANT LA RESSOURCE EN EAU

En Pays Cœur de Flandre, l'eau est un élément structurant majeur du paysage assurant de nombreuses fonctions (parmi lesquelles celles de corridor biologique fondamental, d'auto-épuration et de stockage, etc.) lorsqu'elle est en état.

Sur notre territoire, cette ressource naturelle est touchée en premier lieu par des problèmes qualitatifs malgré des améliorations récentes. Les eaux de surfaces de l'Yser et de la Lys canalisée sont jugées « Médiocre », et la Lys rivière est de qualité « Moyenne ». Les origines de ces pollutions sont essentiellement domestiques et agricoles.

On constate, en second lieu, des problèmes d'écoulements surtout dans les Monts de Flandre où des phénomènes de ruissellement, voir même de coulées de boues, sont observés localement ; alors que la vallée de la Lys subit régulièrement des inondations et des remontées de nappes.

L'origine de ces phénomènes est multiple. D'une part, la topographie et la structure argileuse et limoneuse des sols sont propices aux écoulements de surfaces, favorisant les inondations, l'érosion des sols et la concentration des pollutions. Ce constat est aussi aggravé par l'artificialisation toujours croissante des terrains, la disparition des retenues d'eau naturelles et l'intensification des activités humaines non raisonnées.

Limiter le ruissellement et les pollutions diffuses sont donc les principaux enjeux à relever sur ce territoire, lesquels dépendent aussi de la reconquête du paysage semi-bocager. En effet, la restauration et l'extension des éléments constitutifs du paysage semi-bocager, et la protection et la gestion des zones humides développent les fonctions de régulation hydrologique et épuratrices du milieu naturel.

Mais au delà de la reconquête paysagère, une évolution des pratiques plus respectueuses doit aussi être insufflée par une information importante auprès des agriculteurs et des résidents du territoire. En effet, certaines pratiques agricoles et domestiques intégrées et peu contraignantes ont des effets très positifs sur la qualité des cours d'eau et sur les quantités consommées.

Un effort important peut également être réalisé par les collectivités locales et les particuliers pour maîtriser l'assainissement, les usages de la ressource, et contrôler l'occupation des sols dans les zones vulnérables.

L'importance de protéger cette ressource renouvelable par définition, mais vouée à devenir rare et fragile, explique sa prise en compte dans le projet de territoire. Ses multiples fonctions écologiques, sociales, économiques, ou paysagères rendent indispensable une planification de ses usages et la préservation de ses milieux. C'est justement ce à quoi s'attachent les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lys et de l'Audomarois et le contrat de rivière de l'Yser. **Les orientations, objectifs et actions proposées par les SAGE s'inscrivent donc dans leur intégralité dans le projet de territoire du pays Cœur de Flandre.**

Exemples:
Encourager les dispositifs contractuels, types contrats de rivière ou CAD (Contrat d'Agriculture Durable) pour l'entretien des cours d'eau, des réseaux de becques, ou des zones d'expansion de crues.

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRETE ?

- Mener une campagne d'information et de sensibilisation auprès des agriculteurs pour une évolution de leurs pratiques culturales plus respectueuses de la ressource en eau, en partenariat avec l'USAN, les Chambres d'Agriculture, l'Agence de l'Eau, etc...
- Modérer les usages de l'eau en informant et en encourageant les usagers à une utilisation modérée et partagée de cette ressource.
- Encourager la végétalisation des bords de cours d'eau, fossés et becques, notamment aux moyens de plantations et de bandes enherbées. Permettre leur maintien et leur entretien.
- Améliorer l'efficacité de l'assainissement individuel et collectif sur le territoire en passant en premier lieu, par la réalisation et l'application des Schémas Directeurs d'Assainissements et les zonages d'assainissements
- Préserver les zones naturelles d'expansion des cours d'eau en période de crues (lit majeur) en maintenant une vocation herbagère.

Exemples :
Encourager à la réduction de l'irrigation en développant des méthodes d'irrigation moins consommatrices d'eau.

Favoriser les économies d'eau de distribution en contribuant à réduire l'usage de l'eau potable pour les activités sans consommation : Valorisation des eaux pluviales

MESURE 21 : EN DECRIVANT ET VALORISANT LE PATRIMOINE CULTUREL, VECTEUR D'IMAGE ET DE SINGULARITE POUR LE PAYS

La valorisation de ce patrimoine authentique est conçue ici dans **une vision dynamique** et non dans le sens d'un repli identitaire ou passéiste. Ceci implique que sa valorisation s'inscrive bien dans un objectif de vitalité du territoire notamment pour nourrir une image attractive positive et singulière du pays.

Le périmètre du pays Cœur de Flandre rassemble deux entités culturelles : flamande et artésienne. Cette identité plurielle mérite d'être reconnue, en particulier à travers les éléments témoignant de leur existence, vivants ou non (architecture, langues, gastronomie, traditions, etc...).

Parmi eux, la richesse du patrimoine bâti de la Plaine de la Lys manque de reconnaissance. Beaucoup d'éléments patrimoniaux sont également menacés par l'absence de protection réglementaire.

QUELLE MISE EN ŒUVRE CONCRETE ?

- Sauvegarder et animer le patrimoine houblonnier à l'échelle du pays, de Staple à Laventie, en passant par les Monts de Flandre.
- Valorisation du patrimoine bâti local, notamment par la poursuite des programmes de préservation/restauration du « petit patrimoine » traditionnel (mottes féodales, oratoires, etc.) ; et la poursuite des projets de valorisation des espaces publics des villages

- Valoriser les pratiques culturelles locales (traditions, festivités, langues et dialectes, etc.)

Carte patrimoine naturel

Carte eau

ANNEXES

BILAN DE LA DEMARCHE PARTICIPATIVE

Réunions de présentation, de concertation et de travail

Réunions	Date	Participants	Objet
Commission agriculture	28/11/2000	13	Présentation Pays, Débat, Proposition d'une méthode de travail
Commission économie	27/11/2000	13	Présentation Pays, Débat, Proposition d'une méthode de travail
Commission développement durable	23/11/2000	13	Présentation Pays, Débat, Proposition d'une méthode de travail
Commission développement solidaire	04/12/2000	12	Présentation Pays, Débat, Proposition d'une méthode de travail
Commission tourisme	21/11/2000	12	Présentation Pays, Débat, Proposition d'une méthode de travail
Commission cadre de vie et services	22/11/2000	7	Présentation Pays, Débat, Proposition d'une méthode de travail
Commission agriculture	14/02/2001	11	Etat des lieux
Commission économie	19/02/2001	17	Etat des lieux
Commission développement durable	15/02/2001	15	Etat des lieux
Commission développement solidaire	08/02/2001	14	Etat des lieux
Commission tourisme	13/02/2001	18	Etat des lieux
Commission cadre de vie et services	12/02/2001	7	Etat des lieux
Commission développement durable	06/06/2001	14	Réaction sur l'état des lieux : points forts, points faibles,
Commission développement solidaire	03/05/2001	7	Réaction sur l'état des lieux : points forts, points faibles,
Commission tourisme	21/05/2001	12	Réaction sur l'état des lieux : points forts, points faibles,
Commission cadre de vie et services	02/05/2001	8	Réaction sur l'état des lieux : points forts, points faibles,
Assemblée générale de l'association	29/05/2001	61	Etat d'avancement de la démarche de Pays
Commission « quelle dynamique transfrontalière ? »	28/06/2001	25	Bilan des programmes Interreg sur le territoire, recensement des projets transfrontaliers réalisés, présentation du programme Interreg III
Débat public « construisons ensemble le pays du Cœur de Flandre »	29/10/2001	Plus de 250 personnes	Présentation des scénarios de périmètre, débat public
Le comité de pilotage rencontre le comité de pilotage du Pays des Moulins	03/01/02	27	Débat sur les périmètres d'étude et la méthode de travail à envisager pour élaborer des pays partenaires.
Plate Forme inter-associative	15/01/02	12	Participation aux réflexions menées sur le pays
Comité de pilotage	31/01/02	8	Rencontre avec le Pays des moulins
8 Lycées du territoire	Janvier 2003	Plus de 300 lycéens	Présentation du projet de pays et débat sur la démocratie participative
Assemblée générale de l'Association de préfiguration	06/03/02	80 personnes	Etat d'avancement de la démarche de Pays, Présentation et validation du premier programme d'actions
Comité de pilotage	07/03/02	11	Rencontre avec le CDR Artois Lys
Plate forme inter-associative	11 et 25 /03/02	21	Participation aux réflexions menées sur le Pays
Réunion publique – conseil de développement - Lestrem	16/03/02	180 personnes	lancement de la réflexion Conseil de Développement
6 Réunions géographiques – conseil de développement	04/02	120 personnes	Réunion de concertation sur la composition, le fonctionnement et le rôle du Conseil de Développement
Plate forme inter-association	18 et 27/05/02	12	Participation aux réflexions menées sur le Pays
Réunion publique – conseil de développement - Estaires	29/06/02	120 personnes	Restitution de la concertation sur le conseil de développement
Diagnostic	2 et 4/07/02	+ de 40 personnes	Mairie de Hazebrouck, Haverskerque, Hondeghem, Méteren concertation sur les éléments du diagnostic
Diagnostic	11/09/02	15 personnes	Réunion de concertation auprès des acteurs locaux – validation du diagnostic
Diagnostic	12/09/02	9 personnes	Réunion de concertation auprès des acteurs locaux – validation du diagnostic
Diagnostic	16/09/02	16 personnes	Concertation auprès des acteurs locaux – validation du diagnostic
Diagnostic	17/09/02	11 personnes	Concertation auprès des acteurs locaux – validation du diagnostic
Diagnostic	18/09/02	10 personnes	Concertation auprès des acteurs locaux – validation du diagnostic
Diagnostic	19/09/02	9 personnes	Concertation auprès des acteurs locaux – validation du diagnostic
Diagnostic	23/09/02	13 personnes	Concertation auprès des acteurs locaux – validation du diagnostic
Diagnostic	25/09/02	14 personnes	Concertation auprès des acteurs locaux – validation du diagnostic

Assises	12/10/02	200 personnes	1ères Assises du pays – présentation du diagnostic – définition du pays dans 15 ans
Conseil de développement	4/11/02	+ de 50 personnes	Election des collèges sociétal et socio-économique
Comité de pilotage	21/11/02	10	Réunion transfrontalière avec Pays des Moulins et la province Belge
Conseil de développement	23/11/02	10	Journée régionale des conseils de développements à Arras
Conseil de développement	26/11/02	80 personnes	Assemblée générale constitutive, élection du Président
Conseil de développement	10/12/02	17 personnes	Commission transversale « Renforcer la cohérence et la solidarité du pays » - élaboration de la pré-charte
Conseil de développement	11/12/02	22 personnes	Commission transversale « Accompagner l'attractivité du territoire » - élaboration de la pré-charte
Conseil de développement	17/12/02	26 personnes	Commission transversale Développer l'économie locale pour créer un équilibre » - élaboration de la pré-charte
Conseil de développement	18/12/02	21 personnes	Commission transversale « Mettre les jeunes au cœur de nos préoccupations » - élaboration de la pré-charte
Conseil de développement	19/12/02	17 personnes	Commission transversale « Devenir un Pays d'accueil pour tous » - élaboration de la pré-charte
Conseil de développement	27/01/03	20 personnes	Commission transversale « Mettre les jeunes au cœur de nos préoccupations » pour finaliser la pré-charte
Conseil de développement	28/01/03	26 personnes	Commission transversale « Développer l'économie locale pour créer un équilibre » pour finaliser la pré-charte
Conseil de développement	29/01/03	22 personnes	Commission transversale « Accompagner l'attractivité du territoire » pour finaliser la pré-charte
Conseil de développement	30/01/03	17 personnes	Commission transversale « Renforcer la cohérence et solidarité du pays » pour finaliser la pré-charte
Conseil de développement	04/02/03	17 personnes	Commission transversale « Devenir un Pays d'accueil pour tous » pour finaliser la pré-charte
Association de préfiguration	27/03/03	80 personnes	Etat d'avancement de la démarche de Pays, Présentation de la pré-charte
Conseil de développement	24/03/03	80 personnes	Assemblée plénière : validation des statuts et règlement intérieur, vote des membres du bureau, orientation de travail
Conseil de développement	12/05/03	13 personnes	Commission transversale, « Ouverture participation et avenir » organisation des travaux
Conseil de développement	13/05/03	17 personnes	Commission transversale, « Développement économique et infrastructure » organisation des travaux
Conseil de développement	19/05/03	18 personnes	Commission transversale, « Accueil et attractivité du territoire » organisation des travaux
Conseil de développement	19/05/03	15 personnes	Commission transversale, « Cohérence solidarité » organisation des travaux
Conseil de développement	16/06/03	Xpersonnes	Commission transversale, « Ouverture, Participation et avenir » organisation des travaux
Conseil de développement	19/06/03	Xpersonnes	Commission transversale, « Accueil et attractivité du territoire » organisation des travaux
Conseil de développement	23/06/03	Xpersonnes	Commission transversale, « Cohérence et solidarité » organisation des travaux
Conseil de développement	24/06/03	Xpersonnes	Commission transversale, « Economie et infrastructure » organisation des travaux

BILAN DE LA CONCERTATION SUR LA PRE CHARTE DU PAYS CŒUR DE FLANDRE

Collectivités

Rendu écrit	05/05/2003	Bureau municipal de la commune d'Hazebrouck
Rendu écrit	13/05/2003	Conseil municipal de St Jans Cappel
Rendu écrit	16/05/2003	Commission municipale de la commune de Lestrem
Réunion	20/05/2003	Bureau municipal et conseil Municipal de Sailly sur la Lys
Réunion	21/05/2003	Conseil municipal de Merris
Réunion	22/05/2003	Bureau communautaire de la CdC rurales des Monts de Flandre
Réunion	27/05/2003	Bureau communautaire de la CdC Monts de Flandre Plaine de la Lys
Réunion	04/06/2003	Bureau Municipal de Laventie
Réunion	04/06/2003	Bureau communautaire de la CdC de l'Houtland
Réunion	17/06/2003	Bureau municipal de Fleurbaix
Réunion	18/06/2003	Réunion CDR Artois Lys/Pays Cœur de Flandre

Secteur associatif :

Rendu écrit	27/03/2003	UPRA Rouge Flamande
Réunion et rendu écrit	24/04/2003	Buysscheure bocage
Rendu écrit	30/04/2003	Lestrem nature
Rendu écrit	02/05/2003	Association Réagir
Rendu écrit	05/05/2003	Chrétien en Monde Rural
Rendu écrit	05/05/2003	Association la Flandre à Vélo
Réunion et Rendu écrit	06/05/2003	Plate forme inter-associatif
Réunion et rendu écrit	20/05/2003	Collectif nature et patrimoine du Houtland
Rendu écrit	22/05/2003	Jean Vanesse (citoyen)
Réunion	05/2003	Nuusland
Rendu écrit	29/05/2003	Centre de phytosociologie

Institutionnel :

Réunion et rendu écrit	09/04/2003	Techniciens du Contrat de Forêt de Nieppe ONF/CGN
Rendu écrit	10/04/2003	ODOTSI
Réunion	15/04/2003	Chambre des Métiers du Nord, commission d'arrondissement
Rendu écrit	07/05/2003	Conseil Régional - Direction des Territoires
Rendu écrit	07/05/2003	Conseil Régional - Direction de l'Action économique
Rendu écrit	11/06/2003	Conseil Régional – Direction de la culture
Réunion et Rendu écrit	15/05/2003	Chambre d'Agriculture du Nord
Réunion	15/05/2003	SYMSAGEL
Rendu écrit	15/05/2003	CFDT
Réunion	16/05/2003	Chambre de Commerce et d'Industrie
Réunion	12/06/2003	Conseil Général - Direction des Transports
Réunion et rendu écrit	04/03/2003	Zone pastorale des Flandres

Conseil de développement : (définition des champs d'investigation et réaction sur la pré-charte)

Réunion	12/05/2003	Commission « ouverture, participation et avenir »
Réunion	13/05/2003	Commission « économie et infrastructure »
Réunion	19/05/2003	Commission « cohérence, partenariats solidarité »
Réunion	19/05/2003	Commission « accueil et attractivité »
Réunion	16/06/2003	Commission « ouverture, participation et avenir », avis sur la pré-charte
Réunion	19/06/2003	Commission « accueil et attractivité », avis sur la pré-charte
Réunion	23/06/2003	Commission « cohérence, partenariats solidarité », avis sur la pré-charte
Réunion	24/06/2003	Commission « économie et infrastructure », avis sur la pré-charte